



MIHC

Saint-Exupéry les Roches



Recensement de la population 2023

Suite au recensement 2023, les résultats communiqués par l'INSEE en vigueur au 1er janvier 2024 sont:

Commune de Saint-Éxupéry-les-Roches

Population municipale: 592

Population comptée à part: 10

Population totale: 602

La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont une résidence sur le territoire de la commune :

Différentes catégories de personnes sont concernées ; Pour la commune de St Exupéry il s'agit :

- des personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études
- des personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans un service de moyen ou long séjour des établissements de santé, une maison de retraite, un foyer ou une résidence sociale.

Les élections européennes

Les prochaines élections européennes auront lieu en **juin 2024**.

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans, entre le jeudi et le dimanche d'une période de référence déterminée par les États membres. Elles sont régies par la loi n° 77-729 du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen.

Les prochaines élections européennes auront lieu entre le 6 et le 9 juin 2024, dans toute l'Union européenne. **Pour la France, elles se tiendront le dimanche 9 juin 2024.**

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les représentants au Parlement européen - ou "eurodéputés" - au suffrage universel direct à un tour, pour un mandat de cinq ans renouvelable.

Préambule Commission Communication:

Nous tenons à remercier Mr Lataste pour les portraits qu'il a tracé de deux de nos habitants, on reconnaît l'art de manier la plume du journaliste.

Encore merci à Henri Beybot, notre fidèle photographe qui sait capturer les images des paysages, des événements de la commune pour nous les faire partager sur le bulletin.

Le site Internet de la commune devrait enfin voir le jour en 2024, l'équipe communication de Saint-Exupéry y travaille en collaboration avec l'équipe communication de Haute Corrèze Communauté.

Nous avons retrouvé des photos scolaires qui n'avaient pas été publiées dans les anciens bulletins, donc nous allons reprendre la diffusion des minois d'écoliers. A ce sujet, nous allons créer un album de photos scolaires consultable en mairie. Si vous avez des photos d'école de Saint-Exupéry anciennes, nous serions heureux de pouvoir les partager.

BULLETIN MUNICIPAL

Directeur de publication: *Jean-Pierre BODEVEIX*

Tirages: *400 exemplaires*

Conception, réalisation et rédaction: Dominique Fiancette, Marie Annette Dubien, Pascale Bodart , Sylviane

Nouvion, François Rivassou, David Marleix,

Impression: *REPRO 19, 34 avenue Charles de Gaule – 19000 Tulle*

Siret 488 196 734 00013 Dépôt légal: *janvier 2024*



Chers concitoyens

L'année 2023 vient de se terminer, avec ses joies et ses chagrins, nous voici de retour pour vous donner les infos communales !

2023 a été une année favorable pour le montage des dossiers de subventions, notamment pour le projet de rénovation de la salle polyvalente qui devrait aboutir courant 2024 et 2025.

Bien entendu, la salle ne sera pas utilisable durant les travaux.

Pour ce projet, nous pouvons bénéficier du fonds vert qui vise à aider les collectivités à renforcer leur performances environnementales et énergétiques. Il nous a été attribué, dans un premier temps pour 50.000€

Une demande d'aide européenne a été déposée pour un montant de 120.000€, ainsi que des aides départementales pour 30.000€.

Ces aides nous permettront de débiter au plus tôt la 1ère tranche de travaux.

Le permis de construire est déposé et les appels d'offre seront lancés début 2024.

L'estimation du projet s'élève à 850 000€ sans compter la partie chauffage, le coût définitif sera connu après ouverture des plis.

Le financement sera en partie réalisé avec recours à l'emprunt ceux de la boulangerie et du salon de coiffure étant soldés, la commune retrouve une capacité de remboursement de 20 000€ annuels.

D'autre part la commune pourra financer 200 000€ sur ses fonds propres.

Pour compléter ce projet la maison située sur la place à proximité de la salle polyvalente a été acquise, grâce à une dotation (DETR) attribuée à hauteur de 40.000€.

Cette maison pourra être mise à disposition des associations, et le local du garage permettra d'installer une chaufferie pouvant alimenter plusieurs bâtiments communaux.

Enfin nous avons également obtenu une aide « Fonds vert » d'un montant de 38.000€ en vue du remplacement des huisseries du bâtiment de l'ancienne poste.

Tout au long de l'année différents travaux ont été réalisés : voirie, les allées principales du cimetière ont été goudronnées, les travaux de sectorisation du réseau d'eau potable ont été effectués et devraient faciliter à l'avenir la recherche de localisation des fuites, une nouvelle antenne de télécommunication a été implantée à côté du cimetière. Elle sera mise en fonction prochainement et permettra une meilleure couverture du réseau téléphonique ; enfin les travaux de couverture de l'ancien gîte situé rue des Haras ont été réalisés. Une rénovation de l'appartement permettant la remise en location sera entreprise très prochainement.

Cette année, le taux d'imposition communal sur la taxe foncière n'a pas été augmenté, seule la valeur de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) constatée en novembre 2022, a entraîné une **augmentation forfaitaire de 7,1 %** de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties (hors locaux professionnels) en 2023. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est impactée de la même façon. Ceci est indépendant de notre volonté.

A titre de comparaison, pour l'année 2022, concernant la taxe sur le foncier bâti, le taux de la commune est de 35,19% contre 35,91% pour les communes de la même strate en région

Pour la taxe sur le foncier non bâti, le taux de la commune est de 66,30% contre 51,77% pour les communes de la même strate en région

Enfin les événements festifs ont été particulièrement nombreux en 2023, je tiens à remercier toutes les associations et les bénévoles qui ont permis leur réalisation et ainsi donné vie à notre village mais aussi Haute Corrèze Communauté qui a permis dans le cadre des Granités de redonner vie, le temps d'une journée, à l'ancienne saboterie.

L'équipe municipale vous souhaite une bonne année 2024 à Saint-Exupéry

Jean-Pierre Bodeveix

Sommaire

Recensement	p 2
Elections européennes	p 2
Le mot du Maire	p 3
État civil	p 4
Numéros utiles	p 5
Tarifs 2024	p 5
Délibérations du conseil municipal	p 6 à 15
Travaux 2023	p 16
Prévision travaux 2024 Éclairage public	p 17
A vos agendas	p 18
Plans salle polyvalente	p 19, 44
Réveil de la saboterie	p 20
Photo école 1961	p 21
Portrait Françoise Abbadie Malergue	p 22
Portrait Damien Gillot	p 23
Infos Haute Corrèze Communauté	p 24
Corrèze Autonomie	p 25
Associations	
• Comité des fêtes	p 26, 27
• Club des Aînés	p 28, 29
• Club de pétanque	p 30
• Club foot	p 31
• Chasse communale	p 32
• Aéroclub	p 33
• Club gym	p 34
• Téléthon	p 35
œuvres des peintres et travaux manuels	p 35, 36
Manifestations	
Cérémonies 8 mai, 11 novembre	p 37
• Fête patronale	p 38
• Repas des aînés	p 39
• Goûter de Noël	p 40
Hébergement	p 41
Commerçants, artisans	p 42, 43



Naissances

- ❖ Le 6 juin 2023, Alice, Aimée, Hélène CONTER fille de Loïc CONTER et d'Amandine SOULARD domiciliés à Charlus

Bienvenue au bébé et félicitations aux parents

Mariages

À Saint-Exupéry

- ❖ En juin 2023 entre Cyril FEUGEAS et Camille, Julie ROQUAND domiciliés à Pibrac (31)
- ❖ En juin 2023 entre Anthony, André, François ROUSSANGE et Cassandre, Elisa BRYCHE domiciliés à Burgnac (87)
- ❖ En juin 2023, entre Christophe, René, Roland BABUT et Marie-Ange, Annie DEBRAY domiciliés à Sainte-Hermine (85)
- ❖ En juillet 2023, entre Patrick, Daniel TEILLOT et Sylviane, Thérèse NOUVION domiciliés à Trappe
- ❖ En août 2023, entre Jean-Marc CHEIX et Valérie, Marie, Madeleine CHAVEROCHE domiciliés à Saint-Bonnet près Bort

Félicitations aux mariés

ETAT CIVIL 2023

Décès et inhumations

- ❖ le 15 février 2023, Renée BELIN née MARTIN à l'âge de 83ans domiciliée Paris 20ème
- ❖ le 4 mars 2023, Eveline BELTZUNG née RUFFIN à l'âge de 79 ans domiciliée au Chassang
- ❖ le 14 mars 2023, Daniel SINGER à l'âge de 76 ans domicilié à Madic(Cantal)
- ❖ le 20 avril 2023, Charles YVERNAT à l'âge de 85 ans domicilié EHPAD Ydes (Cantal)
- ❖ le 2 mai 2023, Nicole, Odile TOUQUET née LOURADOUR à l'âge de 72 ans domiciliée au Martinet
- ❖ le 6 juin, Hélène, Laurence MONJANEL, à l'âge de 61 ans domiciliée à Brive
- ❖ le 6 juillet, Raymonde, Antoinette GATHIER née PASSELERGUE à l'âge de 96 ans domiciliée au Bourg
- ❖ le 6 juillet, Jean, Claude CHAZAL à l'âge de 72 ans domicilié à Charlus
- ❖ le 21 juillet, Patrick TEILLOT à l'âge de 66 ans domicilié à Trappe
- ❖ le 20 septembre, Marie, Marthe CHAZAL née PONCHET à l'âge de 97 ans domiciliée à Charlus
- ❖ le 20 octobre, René LANLY à l'âge de 75 ans domicilié à Ussel
- ❖ le 13 novembre, Wladyslawa MESCHIN née SYSKA à l'âge 99 ans domiciliée au Boubouleix, Mme Meschin était la doyenne de la commune
- ❖ le 27 novembre, Élise GARDE à l'âge de 21 ans domiciliée au Chazal

Condoléances aux familles

**Mairie de
Saint-Exupéry**

Tél: 05 55 72 81 59

Mail:

mairie.stexuperylesroches@wanadoo.fr

Ouverture de la Mairie au public :

Lundi : 16h00 à 17h30

Mardi : 14h30 à 17h30

Mercredi 14h30 à 17h30

Jeudi : 14h30 à 17h30

Vendredi : 14h30 à 17h

Horaires agence postale « chez Xavier »:

Restaurant « Mon Clocher » 05 55 72 37 33

Lundi : 8h30 à 11h

Du Mardi au Vendredi : 8h30 à 11h • 15h00 à 19h30

Samedi : 9h à 11h00 et 15h à 17h

Dimanche : 9h à 11h00

LEVÉE DU COURRIER à 13H

Église: contacter le presbytère Ussel 05 55 72 11 34

18
POMPIERS

17
POLICE

112
URGENCE
EUROPE

115
SAMU
SOCIAL

11600
ENFANTS
DISPARUS

15
SAMU

**Les
Urgences**

119
ENFANTS
MALTRAITÉS

09 69 37 00 33
ARS TULLE

05 55 72 28 42
GENDARMERIE USSEL

05 61 77 74 47
CENTRE ANTI POISON
TOULOUSE

Location chapiteau:75 €
Caution du chapiteau:100 €

Tarifs 2024

Salle du stade:60 €
Caution:100 €

Tarifs de l'eau

- Abonnement: 60€
- Prix au m3 : 1,15€
- Si fermeture compteur d'eau et interruption abonnement, remise en eau: 536 € HT
- Accès pour construction: 600€ HT

La commune prendra en charge le déplacement des conduites sur des terrains privés en cas de construction nouvelle avec permis de construire.

Si le propriétaire demande un déplacement de compteur pour travaux, les frais seront à sa charge.

Salle polyvalente

- 105€ pour les habitants de la commune sans chauffage
- 145€ pour les habitants de la commune avec chauffage
- 165€ pour les gens extérieurs à la commune sans chauffage
- 205€ pour les gens extérieurs à la commune avec chauffage
- gratuite pour les associations de la commune avec animations ouvertes au public à condition que la salle soit propre , sinon 50€ de nettoyage
- Caution 200€
- Forfait vaisselle: 50 €
- Vin d'honneur:50€

Tarifs de l'assainissement

- Abonnement: 50€
- Prix au m3 : 1,05€
- Accès pour construction: 600 €

Déballage sur la place: 25€

Tarifs concessions cimetièrè

- 9 m2 : 300€
- 7 m2 : 200€
- 3m2 : 100€
- Colombarium: 500€

25 Janvier
2023

Pacte de gouvernance

Après avoir pris connaissance du pacte de gouvernance de Haute Corrèze Communauté, le conseil municipal de Saint Exupéry les Roches décide d'émettre à l'unanimité des membres présents, un avis favorable à ce dernier.

✓ **Études diagnostiques et schéma directeur d'assainissement**

Demande d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze

Il conviendrait de disposer d'un outil d'aide à la décision qui permette de hiérarchiser et de programmer les opérations à effectuer sur les systèmes d'assainissement de la commune afin d'en améliorer les performances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'engager des études diagnostiques, une révision du zonage et du schéma directeur d'assainissement pour les systèmes d'assainissement collectif de la commune de St-Exupéry-les-Roches ;

Choisit comme Assistant à Maîtrise d'Ouvrage et Conducteur d'Opérations le Service Assistance Réseau d'Eau Potable et d'Assainissement du Syndicat de la Diège

Sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental de la Corrèze pour la réalisation de ces études ;

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions pour l'exécution de ce projet au mieux des intérêts de la Collectivité ;



✓ **Acquisition de patrimoine -maison de bourg- Demande d'Aide au titre de la D.E.T.R.**

- Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet Acquisition de patrimoine - Maison de Bourg, Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

DETR	29,63 %	40 000.00 €
Fonds libres et/ou emprunt	70,37 %	95 000.00 €
TOTAL		135 000.00 €

- Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Préfet de la Corrèze,

- Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération

-L'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

✓ **Dénomination et numérotation de voie de la commune**

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues.

La numérotation des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du CGCT.

Au vu de l'opération d'adressage déjà effectuée et dans un souci de coordination de l'implantation, une nouvelle dénomination de rue est présentée au Conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination de deux des rues de la commune :

* **Valide** le principe général de dénomination des voies,

* **Valide** le nom attribué aux voies communales,

* **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

* **Adopte** les dénominations suivantes :

* **SUPPRIME** la Voie nommée « LAVERGNE CUSSAC »

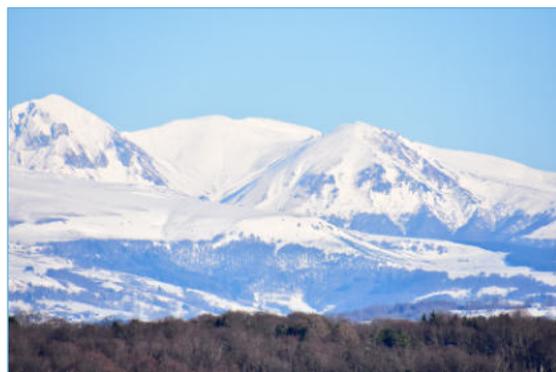
* **PROLONGE** la Voie nommée « RUE DU STADE »

✓ **Bail Mme TESSONT Hortense : 19 Rue de la résistance.**

L'appartement situé 19 Rue de la Résistance est à louer.

Mme TESSONT Hortense est intéressée pour la location de cette maison à dater du 15 mars 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents accepte cette location et donne tous pouvoirs au Maire ou l'un de ses adjoints pour effectuer toutes les démarches et pouvoirs de signature.



27 Février
2023

Aménagement du Cimetière : Demande de subvention au titre des aménagements d'espaces publics – Contrat de solidarité communale 2023-2025

Dans un souci de gestion budgétaire, afin d'obtenir de meilleurs prix et dans le respect des règles du Code de la Commande publique, les travaux d'aménagement du cimetière programmés en 2023 ont fait l'objet d'une consultation sur procédure adaptée avec 2 opérations distinctes :

Travaux VOIRIE – PROGRAMME 2023

TRAVAUX AMENAGEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle le déroulement de la consultation et le choix d'attribuer le marché à l'entreprise MATTIOZ T.P.B. pour un montant total de 109 211.25 € HT détaillé comme suit :

Tranche ferme :

TRAVAUX VOIRIE 2023 : 45 878.75 € HT

TRAVAUX AMENAGEMENT CIMETIERE : 26 859.00 € HT

Tranche OPTIONNELLE N° 1 :

TRAVAUX AMENAGEMENT CIMETIERE : 36 473.50 € HT

Le coût TOTAL des TRAVAUX AMENAGEMENT DU CIMETIERE s'élève donc à la somme de 63 332.50 € HT.

Ces travaux devraient débuter dans le courant du 2ème trimestre 2023



Monsieur le Maire précise que cette opération est inscrite au contrat de solidarité communale 2023-2025 signé avec le Conseil Départemental de la Corrèze.

Le Conseil Départemental s'engage à contribuer financièrement à cette opération au titre des Aménagements

COUT PREVISIONNEL DE L'OPERATION: AMENAGEMENT DU CIMETIERE		Cout prévisionnel TRAVAUX € HT	Divers et imprévus (avant marché actualisation prix....)	Frais de mise à disposition SEC	Coût prévisionnel OPERATION € HT	TVA 20%	Cout prévisionnel el OPERATION € TTC
TRAVAUX CIMETIERE inclus au marché Travaux 2023 TITULAIRE MATTIOZ	TRANCHE FERME CIMETIERE	26 859,00	5371,80	1611,54	33 842,34	6 768,47	40 610,81
Marché accepté le 28/02/23 - Notifié le 06/03/23	TRANCHE OPTIONNELLE CIMETIERE	36 473,50	70924,70	2 188,41	45 956,61	9 191,32	55 147,93
MONTANT TOTAL PROJET AMENAGEMENT CIMETIERE		63 332,50	12 666,50	3 779,95	79 798,95	15 959,79	95 758,74

d'Espaces Publics soit un taux de subvention de 25 % sur un plafond de dépenses fixé à 80 000.00 € au contrat.

Le coût TOTAL de l'OPERATION AMENAGEMENT DU CIMETIERE étant de 79 798.95 € HT selon détail ci-après :

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve la réalisation de cette opération

Approuve la demande d'aide financière,

Arrête le plan de financement de l'opération comme suit :

COUT OPERATION EN € HT	79 798.95 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL 25.00% - ANNEE 2023	19 949.74 €
AUTRE(s) AIDE(s) PUBLIQUE(s)	0.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES	19 949.74 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE	59 849.21 €

- Sollicite l'attribution de l'aide accordée par Monsieur le Président du Conseil Départemental

- Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération et l'autorise à signer tous les actes, à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.



14 Avril
2023

Approbation des comptes de gestion 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité des membres présents, les comptes de gestion du service de l'assainissement, du service de l'eau et de la commune de l'année 2022

Vote des Budgets 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des membres présents, les Budgets de la commune, du service de l'assainissement et du service de l'eau pour l'année 2022.

Ces budgets s'équilibrent de la manière suivante :

-**Budget Commune** : fonctionnement : 511 277,35 euros et investissements : 891 186,01 euros

-**Budget Service de l'eau** : fonctionnement : 127 122,33 euros et investissements : 122 179,25 euros

-**Budget Service de l'Assainissement** : fonctionnement : 40 665,38 euros et investissements : 134 390,00 euros



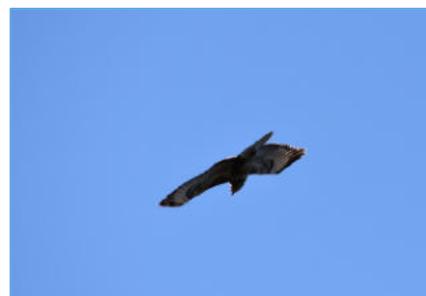
Vote des taxes directes locales année 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de voter les taxes directes locales pour 2023 de la façon suivante :

Taxe foncière (bâti) : **35,19 %**

Taxe foncière (non bâti) : **66,30 %**

Taxe d'habitation : **3,86 %**



Contrat de solidarité communale 2023-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le contrat de solidarité communal 2023-2025 avec le Conseil Départemental de la Corrèze

Maitre d'ouvrage	Libelle projet	Libelle projet	Aide du CD	Catégorie d'aide	Libellé catégorie d'aide	Année	Priorité	Taux dotation
Saint-Exupéry les Roches	Réhabilitation salle polyvalente T1	153 579 €	40 000 €	2	Rénovation énergétique bâtiment sans loyer	2023	1	
Saint-Exupéry les Roches	Réhabilitation salle polyvalente T2	266 652 €	40 000 €	2	Rénovation énergétique bâtiment sans loyer	2024	1	
Saint-Exupéry les Roches	Extension salle polyvalente	491 729 €	40 000 €	2	Rénovation énergétique bâtiment sans loyer	2025	1	
Saint-Exupéry les Roches	Ressources chaleur salle polyvalente et mairie	124 468 €	40 000 €	2	Rénovation énergétique bâtiment sans loyer	2023	1	
Saint-Exupéry les Roches	Allées du cimetière	80 000 €	20 000 €	3	AB espaces publics - aménagements	2023	2	
Saint-Exupéry les Roches	Aménagement espaces publics à proximité de l'église	30 000 €	7 500 €	3	AB espaces publics - aménagements	2025	2	
Saint-Exupéry les Roches			20 000 €		Dotation voirie annuelle			40 %

Subventions 2023

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
AERO CLUB USSEL	160 €	DON DU SANG	50 €
AINES DU MERIDIEN	310 €	ROCHER CLUB	600 €
AMICALE DES MAQUIS	20 €	PETANQUE DES ROCHES	300 €
INSTANCE GERONTOLOGIE	100 €	SOCIETE CHASSE	350€
CLUB DE BRODERIE	130 €	TREFLE POUR LA GENETIQUE	100 €
COMICE CANTONAL	50 €	USSEL ACCUEIL SOLIDARITE	100 €
COMITE DEPTAL CANCER	100 €	VVL	160 €
COMITE DES FETES	800 €	CROIX ROUGE	50 €
CLUB DE GYMNASTIQUE	100 €	RESTOS DU COEUR	100 €
PUPILLES DE LA NATION	100 €		

Après avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer ces montants de subvention.

**Court Terme Avance de Subventions**

Pour l'opération **Voirie cimetièrre** des Subventions (les lister), sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions » décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 155 000,00 euros émis aux conditions suivantes :

- Taux fixe 3,90 %
- Durée 1 an
- Prélèvement in fine du Capital et intérêts

-Frais de dossier de 155 €

Conformément à la circulaire du ministère de l'intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519) du compte de Gestion.

Monsieur le Maire est chargé de signer le contrat et tous les documents se rapportant à cette décision.

Réhabilitation thermique de la salle polyvalente - 1 ère Tranche

Demande d'aide départementale au titre du contrat de solidarité communale, Demande d'aide européenne au titre du FEDER et demande d'aide de l'état au titre du fonds vert

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet Réhabilitation thermique de la salle polyvalente – 1^{ère} tranche,

- Arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Aide Départementale	16,88 %	80 000,00 €
Fonds vert	10,55 %	50 000,00 €
FEDER	37,99 %	180 000,00 €
Fonds libres et/ou emprunt	34,57 %	163 819,00 €
TOTAL € HT		473 819,00 €

Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Préfet de la Corrèze et Monsieur le Président du Conseil Départemental,

- Autorise M. le Maire a candidater à l'appel à projets FEDER et sollicite l'attribution d'une aide susceptible d'être accordée par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Europe,

- Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

**Vente de la voiture communale**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter la proposition d'achat de Mr Mouty Damien domicilié au 5 rue de Bordier de Saint-Exupéry les Roches, de l'ancienne voiture communale, immatriculée BE 698 ZS, pour un montant de 500 euros
- Et d'autoriser Monsieur le Maire a effectuer toutes les démarches nécessaires à cession de ce véhicule

Déclassement du chemin rural au lieu-dit « Lachaud »

Madame FEYSSAC Louise et Mr RANVIER Sébastien demandent l'aliénation d'un chemin rural au lieu-dit « Lachaud »

Les frais de commissaire enquêteur, de Géomètre ainsi que les honoraires du notaire seront entièrement à la charge des demandeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

D'accepter cette proposition d'aliénation et acquisition moyennant un prix de 0.50 € le m².

Donne tous pouvoirs au Maire ou ses Adjointes pour engager la procédure nécessaire.

Désigne Monsieur CHOURY, commissaire enquêteur pour l'enquête publique nécessaire.

Désigne GEOVAL, SARL de géomètres experts 3 Avenue Archon Despéruses 63200 RIOM pour effectuer les documents d'arpentage. Désigne l'étude LEROUX-VARRET pour établir les actes.



**22 Juin
2023**

Mise en œuvre du programme CREPUSCULE du Syndicat de la Diège pour la rationalisation et rénovation des luminaires d'éclairage public

Phase avant-projet : engagement dans la démarche

La commune a transféré en 2019 le volet « Investissement » de la compétence Eclairage Public au Syndicat de la Diège ;

Le Syndicat a élaboré un programme de travaux, nommé CREPUSCULE, pour la rationalisation et rénovation des points lumineux d'éclairage public sur l'ensemble de son périmètre, pour un montant total de 3 202 000 € HT ;

Face à la flambée des prix de l'électricité, ce projet a pour objectif de réduire la consommation de l'éclairage public sur le périmètre du Syndicat de l'ordre de 50% avec les actions suivantes : dépose ou déconnexion des points lumineux jugés superflus, remplacement des luminaires par des équipements plus économes à LED et réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public ;

Les équipements éligibles à la rénovation sont les luminaires de puissance ≥ 100 W et âgés de plus de 10 ans (sauf cas particuliers de points lumineux intercalés), ainsi que les luminaires de type « boule » qui ne seront plus conformes au 1^{er} janvier 2025 ;

Ce programme fait l'objet d'un financement particulier avec l'appui financier du Département de la Corrèze à hauteur de 30% et du Syndicat avec 20% de fonds propres, ce qui minore la participation des communes à 50% du montant des travaux, conformément au règlement financier en vigueur du Syndicat ;

Le Syndicat propose également un mécanisme d'avance remboursable afin de permettre aux communes, qui ne disposent pas de la trésorerie nécessaire, d'engager des travaux de rénovation de l'éclairage public ;

Le Syndicat a pour objectif d'achever la totalité des travaux avant le 31 décembre 2025 et qu'il a donc la nécessité d'organiser dès à présent le processus opérationnel administratif, technique et financier avec ses communes pour atteindre cet objectif ;

Monsieur le Maire présente le schéma directeur d'investissement du programme CREPUSCULE et sa mise en œuvre sur la commune comme suit :

Année de programmation des travaux : **2024**

Nombre de luminaires éligibles au programme de rénovation : **185**

Montant prévisionnel HT des travaux (pondéré de 10% pour imprévus) : **101 750 €**

Participation prévisionnelle HT de la commune : **50 875 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

De s'engager globalement dans la démarche de rationalisation et de rénovation de l'éclairage public et collaborer en ce sens avec le Syndicat ;

De réaliser un travail de repérage des points lumineux jugés superflus, en

concertation avec le Syndicat, en vue de les mettre hors service ou de les déposer, afin de ne rénover que les seuls luminaires qui seront conservés ; De valider le plan de financement prévisionnel et le planning ;

D'autoriser le Syndicat à récupérer, au nom de la

commune, les données de consommation d'électricité de la commune auprès du distributeur Enedis ou du fournisseur, afin de pouvoir évaluer à termes l'économie d'énergie générée par les travaux.



**22 Août
2023**

Acquisition de la maison ROCHER située au Bourg de St Exupéry les Roches

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'après négociation avec Monsieur ROCHER Serge, ce dernier est d'accord pour vendre sa maison située au Bourg de Saint Exupéry les Roches cadastrée section AW n° 227 d'une superficie de 948 m², pour un montant de 150 000,00 euros (hors frais de notaire).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : d'acheter la maison de Monsieur ROCHER Serge, située au Bourg de Saint Exupéry les Roches cadastrée section AW n° 227, d'une superficie de 948 m², d'accepter le prix de vente de Monsieur ROCHER Serge soit 150 000,00 euros (hors frais de notaire), et de désigner Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Subvention exceptionnelle versée au Comité des fêtes

Après délibération, Le Conseil municipal décide d'octroyer au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 300 euros pour financer la soirée organisée en marge de la visite de la saboterie le jeudi 27 juillet 2023 .

Orange : Redevance d'occupation du domaine public routier - année 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12,

VU le Code des Postes et des Communications Electroniques et notamment l'article L 47,

VU, le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public.

Considérant, que l'occupation du domaine public

communal par des opérateurs de télécommunications

donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement indiqué.

Considérant, que ces taux sont revalorisés chaque 1er janvier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :accepte la redevance maximale d'occupation du domaine public routier à savoir :

★ pour l'année 2023 :

- artère aérienne : 26.13 Kms X 62.60 €/km = 1 635,74 €

- artère souterraine : 2.67 Kms X 46.95 €/km = 125,36 €

- emprise au sol : 0.5 m² X 31,30 €/m² = 15,65 €

Soit un total de 1 776,75 €



19 octobre
2023

Définition des zones d'accélération ENR

VU la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15 relatif à la création des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres ;

VU le code de l'énergie, notamment ses articles L 141-5-2 et L 141-5-3 ;

VU le code de l'environnement, notamment son article L 181-28-10 ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 141-10, L 143-29, L 151-42-1, L 153-31 et L 161-4 ;

VU l'annexe de la présente délibération ;

Monsieur le Maire **Présente** la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables qui doit permettre le déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité, en minimisant l'artificialisation des sols et en favorisant la concertation locale.

Précise les étapes de création des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres

- détermination d'un projet d'identification de zones par le maire ;
- concertation du public sur le projet d'identification de zones ;
- délibération du conseil municipal pour valider le projet d'identification de zones ;
- débat au sein du conseil communautaire sur la cohérence des zones

identifiées avec le projet du territoire ;

- transmission par le référent préfectoral de la cartographie pour avis au comité régional de l'énergie ;

- consultation au sein d'une « conférence territoriale » des établissements publics qui élaborent le SCOT et des EPCI ;

- transmission de l'avis du comité régional de l'énergie au référent préfectoral au plus tard 3 mois après la réception de la cartographie des zones. Si l'avis conclut qu'elles sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, la cartographie est arrêtée par le référent préfectoral après avoir recueilli l'avis conforme des communes.



Dans le cas contraire, le référent préfectoral demande aux communes l'identification de « zones d'accélération complémentaires ». demande au conseil municipal de se prononcer par un vote sur les zones d'accélération définies sur le territoire de la commune pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes, conformément aux dispositions légales demandant aux communes de les identifier sur leur territoire avant le 10 novembre 2023.

précise que les documents d'urbanisme pourront faire l'objet de modifications simplifiées si le zonage d'urbanisation actuel ne permet pas la création de telles zones d'accélération sur les parcelles déterminées.

Et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents la cartographie -définit les parcelles citées en annexe de la présente délibération comme des zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres sur le territoire de la commune.

Et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour transmettre au référent préfectoral les zones d'accélération du développement des énergies renouvelables terrestres définies sur le territoire de la commune.

Certains terrains situés Rue Antoine de St Exupéry, de la parcelle cadastrée

AW 207, située au n°9, jusqu'à la parcelle cadastrée AW 55, située au n°37, ne sont pas desservis par les réseaux d'assainissement.

Cette zone de la commune est éligible à la construction et il est nécessaire de

- desservir les terrains constructibles ainsi que les maisons d'habitation non raccordées au réseau d'assainissement collectif
- refaire le réseau de l'eau potable.

Après délibération, Le Conseil municipal décide :

- d'accepter l'étude du projet d'extension du réseau d'assainissement collectif et de réfection du réseau d'eau potable situé Rue Antoine de St Exupéry, de la parcelle cadastrée AW 207, située au n°9, jusqu'à la parcelle cadastrée AW 55, située au n°37.
- et de donner pouvoir à Monsieur le Maire, pour effectuer toutes les démarches nécessaires cette étude.



**11 Novembre
2023**

Subvention exceptionnelle versée au Comité des fêtes

Après délibération, Le Conseil municipal décide d'octroyer au Comité des fêtes une subvention exceptionnelle de 1 400,00 euros pour participer au financement du spectacle des enfants, des décorations et de la calèche de Noël ainsi que de la construction des cabanes pour les futurs

marchés de Noël.

Subvention exceptionnelle versée au Club de Football

Après délibération, Le Conseil municipal décide d'octroyer au Club de Football une subvention exceptionnelle de 1 160,00 euros pour participer au financement de différents travaux réalisés par leurs soins au stade.

Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire

Le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 **permet** aux organes délibérants d'une collectivité territoriale ou de ses établissements publics administratifs d'instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* ». Il appartient au **Conseil Municipal** de se prononcer sur l'institution et les montants de cette prime.

BÉNÉFICIAIRES



Bénéficieront de cette prime, les agents territoriaux (fonctionnaires et contractuels de droit public) et les assistants maternels et assistants familiaux mentionnés à l'article L. 422-6 du Code de l'action sociale et des familles qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

Avoir été nommés ou recrutés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics à une date

d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;

Être employés et rémunérés par une collectivité territoriale ou l'un de ses établissements publics au 30 juin 2023

Avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Sont exclus du bénéfice de la prime

Les agents publics éligibles à la prime de partage de la valeur ;

Les élèves et étudiants en formation en milieu professionnel ou en stage avec lesquels les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont liés par une convention de stage dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L. 124-1 du code de l'éducation.

MONTANT

Le montant forfaitaire de la prime est déterminé comme suit : tableau du décret, La rémunération brute perçue pendant la période de référence sera déterminée dans les conditions prévues aux articles 3 et 6 du décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023.

MODULATION SELON LE TEMPS DE TRAVAIL ET LA DURÉE D'EMPLOI

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail (temps non complet et temps partiel) et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

ATTRIBUTION INDIVIDUELLE

La prime sera versée aux agents employés et rémunérés par **la collectivité** au 30 juin 2023 qui remplissent les conditions ci-dessus mentionnées.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel du **Maire**.

VERSEMENT ET CUMULS

La prime sera versée en **une seule fois** avant le 30 juin 2024.

La prime est cumulable avec toutes les primes ou indemnités perçues par l'agent.

Le **Conseil Municipal** après avoir entendu le **Maire** dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT - le décret n° 2023-1106 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale,
ADOPTE - le principe et les montants de la « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire » tels qu'exposés,
PRÉCISE - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le Maire,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 -informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de LIMOGES- 2 Cours Bugeaud-CS 40410-87000 LIMOGES CEDEX ou par l'application Télérecours citoyens accessible depuis le site : www.telerecours.fr.

Offre de prêt

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 100 000,00 euros afin d'acheter la maison Rocher située dans le bourg de Saint Exupéry les Roches.

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'emprunter auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

Montant : 100 000 €

Durée : 15 ans.

Taux de référence : 3,00 % (Indexé sur le taux du Livret A)

Marge : 0.70 %

Paie ment des intérêts : Trimestriel à terme échu

Amortissement : constant

Base de Calcul des intérêts : Nombre de jours exact/360

Remboursement Anticipé : Possibilité à chaque échéance, moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5 % du capital restant dû

Mode de versement : virement adressé à la Trésorerie

Mode de règlement des intérêts et du capital : prélèvement auprès de la Trésorerie

Commission d'engagement : 0.10% du montant choisi

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'ouverture de prêt.

**6 Décembre
2023**

Redevance pour l'occupation du domaine public par ENEDIS de 2023

Conformément aux articles L2333-84 et R2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales tout concessionnaire occupant le domaine public est tenu de s'acquitter auprès de la commune d'une redevance due au titre de l'occupation du domaine public.

Pour l'année 2023, la Société Enedis domiciliée 24, rue Maurice Caquot à Tulle est redevable de 234 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité demande à Monsieur le Maire d'émettre le titre exécutoire de 234 euros correspondant au règlement de cette redevance.

Réhabilitation d'un logement communal – 1ère tranche – Demande d'aide de l'état au titre du Fonds Vert

Projet relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment de l'ancienne Poste

La première étape de réhabilitation concerne le remplacement des menuiseries extérieures, fenêtres et portes. Le coût total de l'opération (études et travaux) est estimé à 42 210,00 € HT soit 50 250,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

Approuve le projet de réhabilitation de ce logement,

Arrête le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suit :

Fonds vert:	80,00 %	33 768,00 €
Fonds libres et/ou emprunt:	20,00 %	8 442,00 €
TOTAL € HT		42 210,00 €

Sollicite l'attribution des aides susceptibles d'être accordées par Monsieur le Préfet de la Corrèze,

Désigne Monsieur le Maire comme personne responsable de l'opération, l'autorise à signer tous les actes et à intervenir afin de mener à bien la réalisation de celle-ci.

Révision des loyers et redevances pratiqués pour les logements conventionnés

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017, prévoit une révision des loyers et redevances pratiqués pour les logements faisant l'objet d'une convention avec aide personnalisée au logement (APL) à l'exception des logements dont la gestion du contrat est confiée à un bailleur social ou professionnel, chaque année au 1er janvier en fonction de l'indice de référence des loyers (IRL).

La date de l'indice de référence des loyers prise en compte pour cette révision est celle du deuxième trimestre de l'année précédente.

La variation applicable au 1er janvier 2024 sur la base de l'IRL du 2ème trimestre 2023 est de 3,50 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents accepte l'application de cette révision.



Demande de transfert à la commune de St Exupéry les Roches, de biens de section



La commune de St Exupéry les Roches possède un certain nombre de sections qui ont peu ou pas de revenu ;
En vertu de l'article L 2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la gestion des biens et droits de la section est assurée par le Conseil Municipal et le Maire ;
En application de l'article L 2411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert à la commune de biens, droits et obligations d'une section est prononcé par le représentant de l'Etat dans le département sur demande du Conseil Municipal dans l'une des hypothèses suivantes :

Lorsque depuis trois années consécutives, les impôts ont été payés par le budget communal ou admis en non-valeur ;

Lorsque les électeurs n'ont pas demandé la création d'une commission syndicale alors que les conditions pour une telle création, telles qu'elles sont définies aux articles L.2411-3 et L2411-5 sont réunies ;
Lorsque moins de la moitié des électeurs a voté lors d'une consultation ;
Lorsqu'il n'existe plus de membres de la section de commune.

Les impôts dus par

la section de la Sèpe et de Loussine ,la section Le Chazal ,la section La Bascoule, la section La Chassagne,la section La Chassagne, Mornac et Bascoule, la section La Fage, La Lonjanie et le Chazal, la section La Lonjanie, la section Lognac, le Chassang, le Treich et le Martinet, la section Peysoux ont été admis en non-valeur depuis plus de 4 ans.

La commune doit entretenir ces biens, ce qui crée des dépenses alors que la section n'a pas de recettes. Si ces biens étaient transférés dans le patrimoine de la commune, ils pourraient être mieux entretenus et valorisés. De plus ce transfert permettrait d'augmenter le patrimoine de la commune, de mieux mettre en valeur ces biens et de mieux les entretenir.

Dans la mesure où lesdites sections ne possèdent aucun revenu et n'ont pas de commission syndicale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager la procédure de transfert des biens des sections sus visées :

Section AM n° 079 d'une superficie de 1635 m² Section AM n° 084 d'une superficie de 296 m²
Section AS n° 005 d'une superficie de 1350 m², Section AS n° 007 d'une superficie de 406 m²
Section AS n° 024 d'une superficie de 208 m², Section AS n° 026 d'une superficie de 1745m²
Section AR n° 034 d'une superficie de 1295 m²,Section AR n° 125 d'une superficie de 3170 m²
Section AN n° 004 d'une superficie de 660 m²,Section AN n° 005 d'une superficie de 600 m²
Section AN n° 006 d'une superficie de 1850 m²,Section AP n° 010 d'une superficie de 1560 m²,
Section AP n° 055 d'une superficie de 1430 m²,Section AP n° 048 d'une superficie de 999 m²
Section AR n° 182 d'une superficie de 1525 m²,Section AS n° 149 d'une superficie de 560 m²
Section AS n° 150 d'une superficie de 188 m²; Section AS n° 154 d'une superficie de 453 m²
Section AS n° 155 d'une superficie de 1060 m²,Section AS n° 156 d'une superficie de 760 m²
Section AS n° 161 d'une superficie de 2545 m²,Section AS n° 175 d'une superficie de 627m²
Section AS n° 176 d'une superficie de 140 m²,Section BM n° 013 d'une superficie de 3865 m²
Section BN n° 055 d'une superficie de 8820 m²,Section AY n° 102 d'une superficie de 2775 m²
Section AY n° 103 d'une superficie de 615 m²,Section AY n° 104 d'une superficie de 595 m²
Section AY n° 105 d'une superficie de 1092 m²,



Suite au transfert de ces parcelles dans le patrimoine de la commune, ces sections disparaissent. Aucune indemnisation des membres n'est explicitement prévue, il n'est pas exclu que la commune soit amenée à indemniser des membres

Objet : Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, vise à accélérer et simplifier les projets d'implantation de producteurs d'énergie et à répondre à l'enjeu de l'acceptabilité locale.



En particulier, son article 15 permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter (zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, ainsi que de leurs ouvrages connexes, ZAENR).

Ces ZAENR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables (ENR). Elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'ENR, en tenant compte de la

nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée. (L.141-5-3 du code de l'énergie)

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoi qu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

• Pour un projet, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

• L'enjeu est que ces zones soient suffisamment grandes pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local...).

• L'article L.314-41. du code de l'énergie prévoit que les candidats retenus à l'issue d'une procédure de mise en concurrence ou d'appel à projets sont tenus de financer notamment des projets portés par la commune ou par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre d'implantation de l'installation en faveur de la transition énergétique.

• Les communes identifient par délibération du conseil municipal, **après concertation du public** selon les modalités qu'elles déterminent librement.

Les ZAENR proposées après la concertation sont les suivantes :

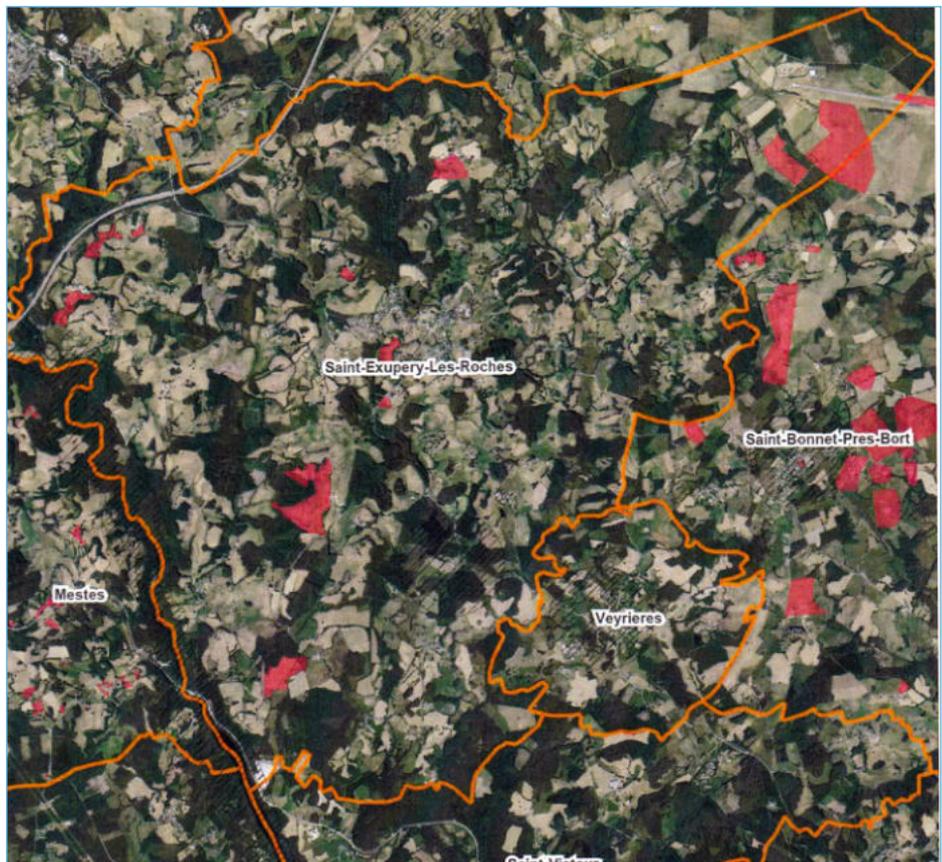
• solaire photovoltaïque agri solaire : parcelles cadastrées

- AB 87, 90, 215, 217, 218, 239, 241, 275,
- AC 12, 15, 49, 50, 162, 169,
- AK 131, 135, 190
- AL 2
- AO 21, 22
- AP 36, 38, 39, 59.
- AW 40, 68, 69, 70
- AX 187
- BI 30,
- BK 248, 249
- BM 20, 21, 22, 23, 36, 37, 38
- BO 55, 56, 57 présentées sur la carte en annexe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- identifie les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnées ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision et présentant les surfaces cadastrées visées ci dessus

- charge le maire ou son représentant de transmettre, au référent préfectoral et à l'EPCI, les zones identifiées.



les parcelles retenues sont coloriées en rouge

Voirie

Entretien des voies communales, rue du Bois de Jacques, rue du Puy Faugeron, route de la Sèpe, chemin du moulin de Jouanel... et aménagement des allées principales du cimetière



Route de la Sèpe



Rue du Bois de Jacques



EAU

Installation de compteurs de sectorisation pour faciliter la localisation des fuites

Réfection du sol du terrain de tennis

Bâtiments communaux:

- Toiture d'une maison rue des Haras
- Aménagement d'une cabine au rez de chaussée du salon d'esthétique permettant l'accueil des personnes à mobilité réduite, travaux réalisés par l'employé communal.
- Achat de tables et chaises pour la salle du stade



Allées du cimetière



Voirie

Le programme voirie sera revu à la baisse pour 2024 en raison des frais engagés avec la réfection de la salle polyvalente

Bâtiments communaux:

- Réfection d'un appartement rue des Haras
- Isolation: changement des portes et fenêtres à l'ancienne poste

EAU

Raccordement du forage au réseau d'eau devrait enfin être effectif en 2024: nous attendons le rapport du nouveau hydrogéologue qui est venu fin 2023

Salle polyvalente:

Début des travaux courant 2024 pour une durée de 1 an et demi environ
Futurs plans joints au bulletin

ASSAINISSEMENT

Le schéma directeur de l'assainissement est en cours de réalisation

L'éclairage public traditionnel va passer au LED

Face à la flambée des prix de l'électricité, le conseil municipal a décidé en juin d'adhérer au projet **Crépuscule du Syndicat de la Diège**, ce projet a pour objectif de réduire la consommation de l'éclairage avec les actions suivantes : dépose ou déconnexion des points lumineux jugés superflus, remplacement des luminaires par des équipements plus économes à LED et réduction de la durée de fonctionnement de l'éclairage public.

Cette opération représente un investissement important. Estimation **100 000 €**, subventions 60%, reste **40 000€** à charge de la commune.

Le conseil municipal a décidé de supprimer certains points lumineux pour optimiser la facture d'électricité.

Si certaines personnes souhaitent faire supprimer leur point lumineux car ils jugent qu'il n'est pas indispensable, merci de le faire savoir en mairie avant le 1er juin 2024.

A VOS AGENDAS 2024

17 février: Repas Animé Comité des fêtes

12 juillet: 1er marché d'été

3 mars: loto de printemps "Lous Esclos"

9 août: 2ème marché d'été

30 mars: chasse aux oeufs de Pâques

3 septembre: Voyage Lascaux 4 et le parc du Bournat

13 avril: Théâtre: La troupe CCS d'Egletons «Le fabuleux destin d'Arlette Stronginof »

14,15 septembre: Fête patronale

19 et 20 mai: 12h de Pétanque

En novembre: repas des aînés

Samedi 25 mai: Journée organisée par la société communale de Chasse
 - après-midi: concours de pétanque
 - soirée: repas moules frites, bal avec DJ

Un dimanche de novembre: Hommage à Moustaki par Alain Hiver à l'église

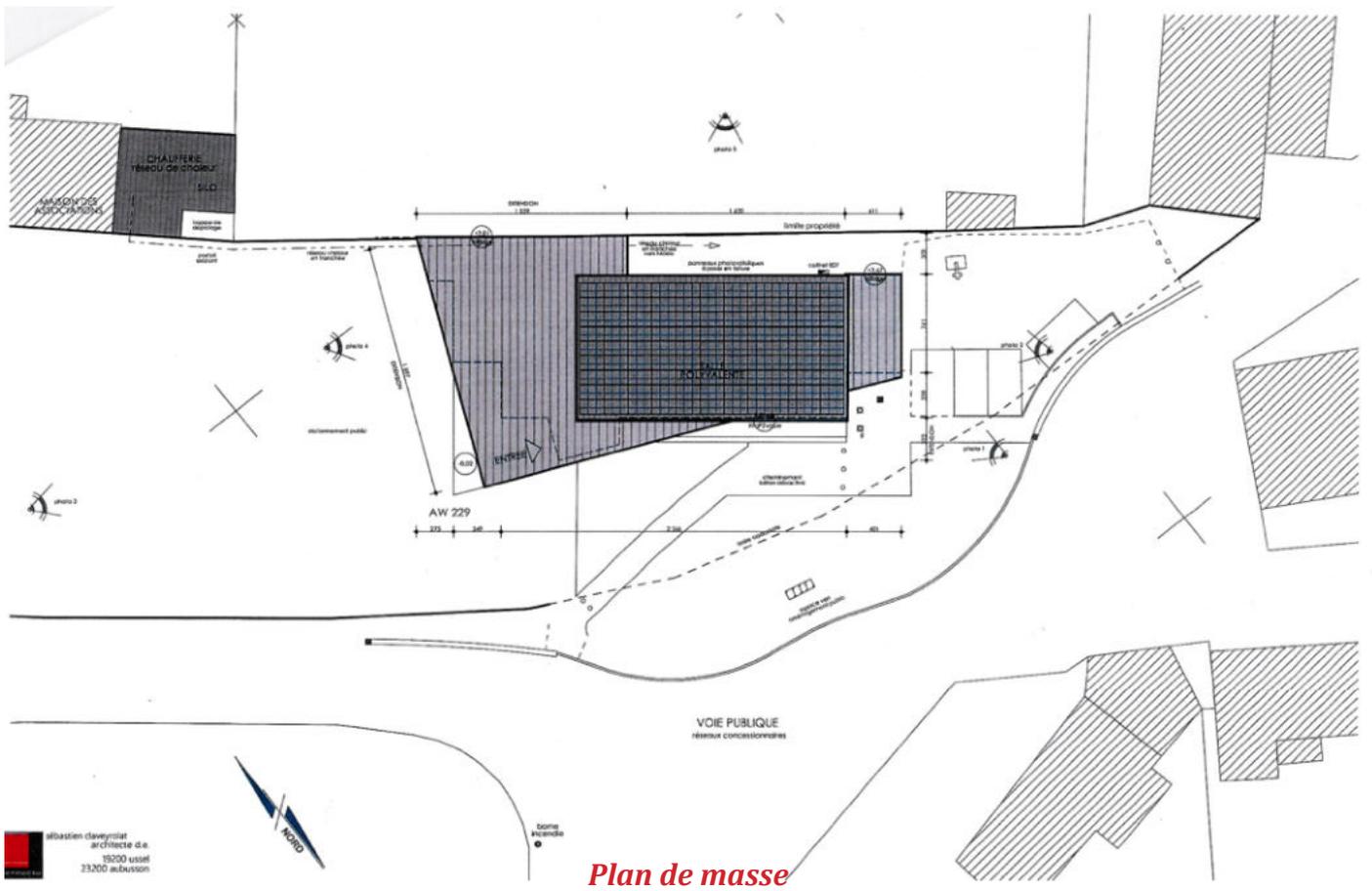
28 mai: Voyage: Les Milandes et distillerie Denoix

7 décembre: Goûter de Noël des enfants

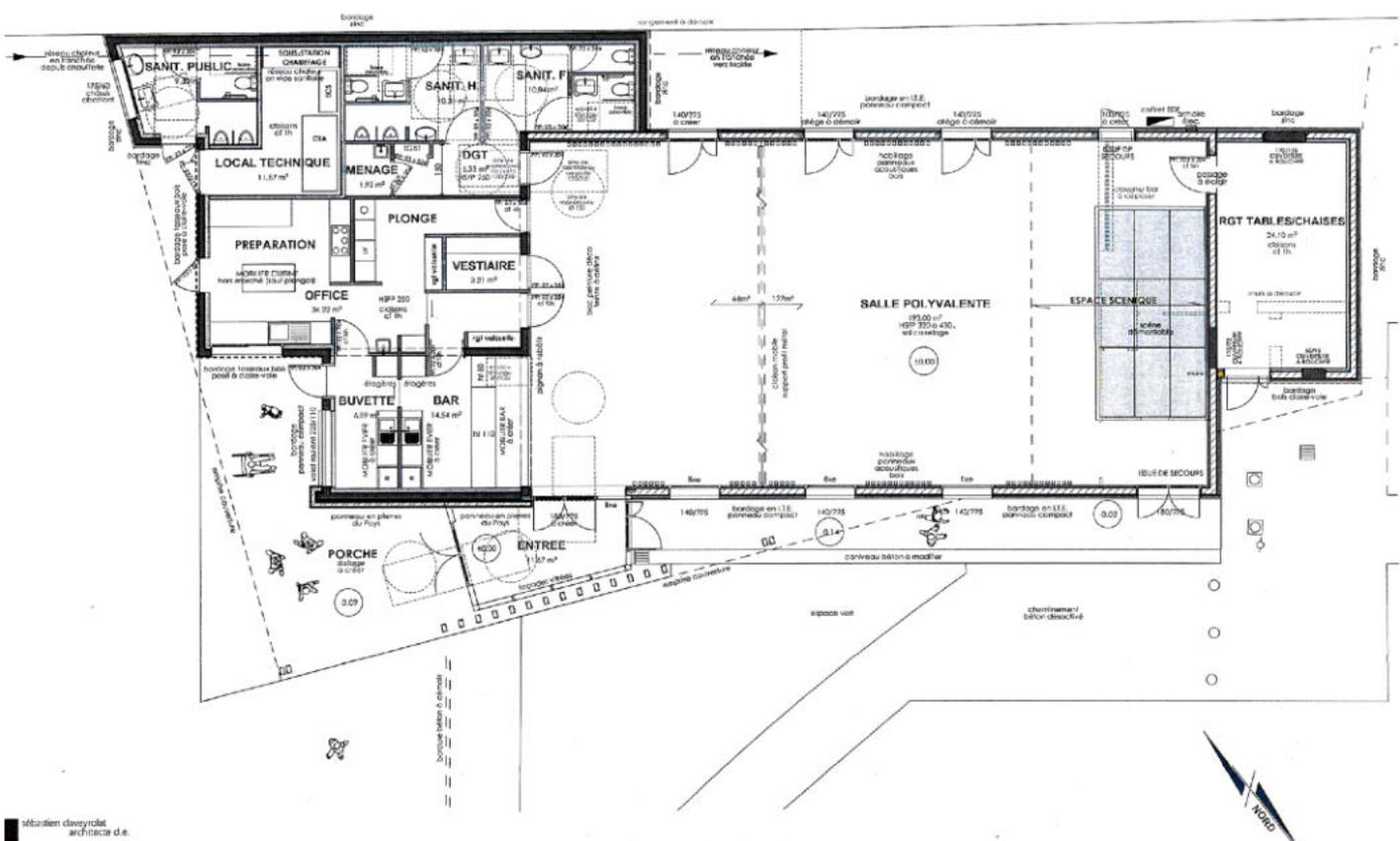
2 juin: Rando gourmande « Lous Esclos »

13 décembre: marché de Noël

En raison des travaux de la salle polyvalente, certaines dates d'animation peuvent changer



Plan de masse



Plan général

Réveil animé de la saboterie pendant une journée



Séduite par le site de l'ancienne saboterie, Marion Barreau, cheffe de projet patrimoine à Haute Corrèze Communauté, a pris contact avec la commune afin d'organiser une journée d'animation dans le cadre des « Granitès », C'était l'occasion rêvée pour faire redécouvrir ce magnifique patrimoine industriel.

Après avoir pris l'attache de la famille Dalègre, il a été décidé de rouvrir les portes de l'ancienne saboterie.

Dès le mois de mai une équipe de bénévoles munis de balais et de pelles s'est employée à débarrasser, déblayer, nettoyer et sécuriser le site. Le 27 juillet une belle journée a ainsi pu être organisée.

Lors des ateliers autour du thème cirque et découverte ludique de la saboterie, les enfants ont pu chausser des sabots gracieusement prêtés pour l'occasion.

Avec un magnifique spectacle « Fil Bustière », Chloë Sallustro de la Compagnie



Rumbam, accordéoniste, comédienne et funambule a fait rêver petits et grands

Le parcours découverte de la saboterie était jalonné des panneaux d'une exposition itinérante réalisée il y a quelques années et retraçant l'histoire de la saboterie et ponctué par la diffusion d'un film, témoignage d'anciens ouvriers.

Une maquette de l'ancienne usine confectionnée par M. Boulery était également exposée sur les lieux et commentée par son concepteur. L'après midi s'est terminé par un apéritif concert animé par « Swing me to the moon » et un barbecue.

L'affluence a dépassé nos espérances, en effet plus de 400 personnes se sont



bousculées aux portes de l'ancienne usine pour admirer les machines, la chaudière, la machine à vapeur mais aussi bien sûr le superbe camion Citroën et le bureau de la direction restés figés dans le temps,

Devant un tel succès, il a été décidé, en collaboration avec Marion et Zoë du "Pays d'Art et d'Histoire, d'ouvrir à nouveau les portes de la saboterie lors de la journée du patrimoine (cette date correspondant à celle de la fête patronale). Là encore lors des visites guidées ont permis à de nombreuses

personnes de se replonger dans l'histoire et l'ambiance particulière de cet endroit.

Merci à tous ceux qui ont permis à ces beaux moments d'exister et contribué à leur succès. Tout

particulièrement à la famille Dalègre, à Haute Corrèze Communauté notamment à Marion pour son dynamisme et sa disponibilité, ses collègues du pays d'Art et d'Histoire mais aussi bien sûr à M. Boulery, les membres des associations de la commune qui ont participé à la partie gestion de la partie buvette et restauration de l'évènement ainsi qu'à tous le bénévoles.





1^{er} rang : bas de gauche à droite : ? Chacon , Marie-Jeanne Montlouis, Patrice Roche, Colette Bodeveix, X, Marie-Thérèse Chassaing, Nicole Chambade, Marie Annette Dubien, Bernard Theil , Marylène Theil , Christian Marche
2^{ème} rang : Valérie Chacon, Maryse Malperu, Serge Perrier, X, Christian Rebeyre, Janine Pourmarat, Josette Faure, Paule Touquet, Colette Bourzeix, Colette Rebiere, Joëlle Bredèche
3^{ème} rang : Michel Chazal, Bernard Rocher, Bernard Peyronnet, Claude Bourdoux, Irène Artemof, Maurice Mouty, Martine Gouny, Marie-France Malergue, ? Riesgo, ? Diaz
4^{ème} rang : Roger Cholet, Jean-Noël Méchin, Annie Malperu, François Dalgère, Léa Touquet, Martine Maifrand, Léa Touquet Gisele Marche, Renée Belle, Claude Gathier
5^{ème} rang : Nicole Bredèche, Jean-Claude Chazal, X, Jean-Paul Chambade, Marie-Thérèse Montlouis , Jacqueline Gouny, Jacky Peyronnet
6^{ème} rang : Alain Chazal, Jeanine Faure, Michel Entraygue, Noel Chazal, Jean-Claude Dumas.X



Françoise Abbadie-Malergue

La passion des mots

Françoise Abbadie-Malergue fait partie de ces écrivains dont les racines de l'écriture plongent dans l'enfance. Certains diraient en reprenant une formule rebattue : « c'est dans son ADN ! ».

Elle n'est pas de ces plumitifs à la mode pour qui écrire est surtout un moyen d'accéder à une notoriété sociale.

Confortablement calée dans un fauteuil, le chat de la maison vautré sur l'un des larges accoudoirs, elle remonte avec ce plaisir de l'écriture à des dizaines d'années : « j'ai commencé enfant par écrire des poèmes. Je devais avoir 7 ou 8 ans. Puis à 10 ans un roman. Le personnage était une petite fille qui voulait protéger les animaux ! » Un rêve de petite fille ... Pas vraiment. Le destin lui fera un clin d'œil. Elle passera 40 ans à diriger le cabinet vétérinaire de son mari à Bessuire, la capitale Bocage dans les

Deux-Sèvres. Leurs trois enfants sont nés là-bas. Le couple est aussi grands-parents de quatre petits-enfants. Le lien avec Bessuire reste solide. Ils y retournent régulièrement.

Depuis 9 ans, tous deux retraités, ils sont installés au cœur de la campagne dans une belle maison rénovée, à proximité de Saint-Exupéry. La demeure familiale de son mari Jean-Jacques. Un havre de paix après une vie professionnelle intense.

Pour Françoise Abbadie-Malergue ce temps retrouvé est l'occasion de renouer avec ses premières amours d'écrire. Elle publie en 2022 aux éditions de La Veytizou « Le Forsythia refleurira ». Le thème, une enquête policière après un attentat à la bombe. De fausses pistes en vrais suspects le roman trouvera son lectorat.

Nouveau roman en 2023 « J'ai oublié d'aimer ». L'intrigue se tisse autour du décès de l'héroïne Fanny à l'hôpital. Son journal intime – « j'ai toujours moi-même écrit un journal intime ! » confie en souriant l'écrivaine- est découvert par l'enquêteur. Il constituera le fil conducteur de l'histoire.

Cela peut paraître paradoxal, mais elle n'écrit pas dans son cocon aux couleurs chaudes de sa maison. L'article de La Montagne paru quelques jours avant la Foire du Livre de Brive elle explique très clairement son choix. Comme la célèbre créatrice des aventures d'Harry Potter, J.K.Rowling, elle écrit à la main sur un grand cahier dans un café. Pas en Ecosse mais à Ussel ! « Je rédige toujours comme ça, je barre, je réécrit. Puis je passe sur l'ordinateur. Je réécrit. En fait chaque ouvrage est écrit deux voire trois fois » Le prochain livre est déjà sur le fourneau. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Toujours très active Françoise Abbadie-Malergue a déplacé son énergie de l'entreprise privée du cabinet vétérinaire à ses passions.

L'écriture, bien sûr, mais aussi la scène. Elle participe à l'aventure théâtrale de la troupe d'Egletons « Actes et Scènes ». Lors de la saison dernière, le public est venu nombreux. Plus de 500 personnes, avec une pièce particulièrement applaudie « ça sent le sapin ! »

Enfin, notre écrivaine qui a choisi Saint-Exupéry garde encore un peu de son énergie pour des activités sportives : marche et natation.





Cyclisme 4 000kms à vélo Damien Gillot, c'est l'aventure au bout du guidon.

A regarder son parcours, il est tentant de paraphraser en le tordant un peu le

fameux « Heureux qui comme Ulysse » de Du Bellay :

« Heureux qui comme Damien a fait un beau voyage

Ou comme celui-là qui vainquit le goudron

Et puis est revenu plein d'usage et raison

Vivre près de Saint-Spière dans sa jolie maison »

Arrêtons là la comparaison. Et rendons un hommage admiratif à

Damien Gillot, Saint-Spiérois d'adoption et champion sans concurrence de la pratique du vélo longue distance. L'été dernier, entre le 22 juillet et le 9 août, il a « avalé » 4300 kms entre Turin en Italie et le Cap Nord en Norvège.

Cet originaire de Sornac a acheté une maison de campagne sur la commune de Saint-Exupéry il y a une quinzaine d'années. « Ussel est ma commune de cœur même si mes contraintes professionnelles m'ont entraîné ailleurs » et Saint-Exupéry est sa base de vie. Aujourd'hui sa fonction de directeur d'un établissement médico-social l'a entraîné vers Clermont-Ferrand. Mais l'ancrage est ici, en Haute-Corrèze. « Je ne suis pas à 100% du cru et présent mais je suis à 100% ici de cœur avec ce « petit coin de paradis » où j'ai été bien accueilli » lâche-t-il dans un sourire.

A 55 ans il a le physique du sportif accompli. Longiligne, pas une once de gras. Le relief de la région l'a aidé à préparer cet « ultratrail ». Il insistait sur cet avantage dans une déclaration à La Montagne : « Ici, en Haute-Corrèze et dans les environs, comme le Sancy, j'ai un super terrain de jeu pour m'entraîner »

Seize Français ont participé à l'épreuve sur 280 participants de 50 nationalités. Au programme la traversée de l'Italie, de la France, de la Suisse, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la Suède, la Finlande et la Norvège. Pas l'odyssée du

héros grec mais quand même pas mal...

Localement à Ussel, la solidarité a joué à plein « j'ai cassé mon cadre de vélo de course 12 jours avant le départ. Heureusement mon vélociste d'Ussel François Douhet m'a prêté un vélo préparé en un temps record ! » se rappelle-t-il.

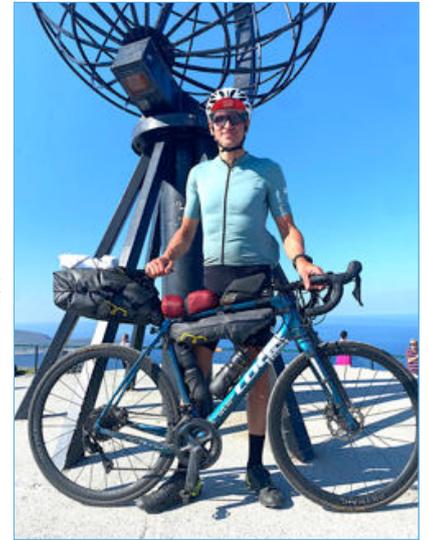
Une fois le départ donné le lien avec le pays et les siens se distend. Vive quand même la technologie et internet !

Dés le premier jour, le col du Grand Saint-Bernard, ses 34 kilomètres et ses passages à 9% par 37°C en ont fait souffrir plus d'un. Ensuite, le sportif se met dans le rythme de 240 kilomètres par jour... Jusqu'au bout de ma fatigue « j'ai dormi sur mon vélo en

roulant. J'ai même eu des hallucinations !».

La préparation mentale et psychologique est aussi importante que l'entraînement. Pour Damien Gillot ce type d'épreuve de grande endurance est une aventure sportive et humaine.

Et quand on est là-haut, au nord du nord avec plus de 4000kms dans les jambes, il est certain que l'image sereine de la campagne verdoyante autour de Saint-Exupéry remonte le moral et apaise. Sans compter les bons plats corréziens qui font oublier la baleine, le hareng, les têtes d'agneau séchées et le renne !



En 2024, Haute-Corrèze Communauté vous aide à trier vos biodéchets !

Distribution de composteurs en bois

à disposer dans votre jardin,
offert avec une formation d'une heure*

Mise en place de composteurs partagés

dans les coeurs de bourgs du territoire*
à partir du printemps 2024.

déchets de cuisine
(épluchures, restes
alimentaires)

déchets verts
du jardin



3 raisons de trier ses biodéchets

- ➔ réduire le **volume** et donc le **coût** de traitement des ordures ménagères
- ➔ diminuer la **pollution** liée à l'incinération des ordures ménagères
- ➔ obtenir du **compost gratuit et de qualité**



RAPPEL : pour le tri de vos autres déchets recyclables, des **sacs de pré-collecte** sont à votre disposition en mairie.

*dates et lieux régulièrement mis à jour sur le portail de territoire <https://hautecorreze.fr/>

La cueillette anthropologique

De décembre 2023 à mars 2024, des agents de Haute-Corrèze Communauté formés à la cueillette anthropologique®, démarche créée par Stéphanie Douillard, rencontreront un panel d'habitants afin de **recueillir les besoins et les éléments sensibles** sur un sujet d'intérêt général. Plusieurs sujets pourront ainsi être « cueillis » grâce à cette **démarche participative originale**. Les communes ont préalablement choisi les habitants.

Qu'est-ce que l'anthropologie ?

L'**anthropologie** est une discipline, située à l'articulation entre les différentes sciences humaines et naturelles, qui étudie l'être humain et les groupes humains sous tous leurs aspects, à la fois physiques (anatomiques, biologiques, morphologiques, physiologiques, évolutifs, etc.) et culturels (social, religieux, linguistiques, psychologiques, géographiques, etc.)

Qu'est-ce que la cueillette anthropologique ?

Elle est menée **sous forme d'entretien d'environ 50 minutes**. Les éléments ainsi recueillis donnent lieu à une **analyse anthropologique** et à la création de plusieurs personnages type qui va regrouper un ensemble de plusieurs interviews. Le résultat permettra de **créer des liens et de mettre en perspective les axes politiques et stratégiques de la collectivité avec les éléments récoltés sur le terrain**. Cette cueillette anthropologique se co-construit avec des outils très différents des questionnaires classiques et offre la possibilité d'aller chercher l'essence même et le besoin des individus.

Qui est Stéphanie Douillard ?

Basée à Saint-Merd-Les-Oussines, Stéphanie Douillard est anthropologue et **accompagne les organisations humaines, les entreprises, collectivités et institutions qui souhaitent s'adapter et s'intégrer à ce monde émergent** à fort impact environnemental, et qui doivent **se réinventer, se réorganiser, se mobiliser pour entreprendre en ce sens**.



L'Instance de gérontologie disparaît, elle est remplacée par Corrèze Autonomie

À compter du 1er janvier 2024, si vous êtes en quête d'une information générale sur l'autonomie, d'une aide pour effectuer des démarches administratives ou mettre en place un service de maintien à domicile, il suffira de contacter par un simple appel téléphonique le **05.55.19.19.19** (joignable 24h/24 et 7j/7), exprimer sa demande auprès d'un agent qualifié du Département. En fonction de la situation, ce dernier pourra, ensuite, déclencher immédiatement la visite du coordinateur de proximité au domicile de l'usager.



J'AI BESOIN D'ÊTRE AIDÉ(E) AU QUOTIDIEN POUR POUVOIR RESTER A MON DOMICILE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- la visite à mon domicile d'une coordinatrice pour évaluer mes besoins
- un accompagnement administratif complet pour toute demande d'aide
- la mise en place de services d'aide à domicile « sur mesure » : auxiliaire de vie, portage de repas, téléassistance, infirmière, kiné...

J'ACCOMPAGNE UN PROCHE EN PERTE D'AUTONOMIE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- un accès direct et continu aux informations pratiques pour l'aidant (lieux de répit, aides financières, hébergement temporaire du proche, ...)
- une écoute bienveillante et un accompagnement personnalisé



JE VOUDRAIS ME DÉPLACER EN TOUTE SÉCURITÉ SANS INQUIÉTER MES PROCHES

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- l'installation à mon domicile d'un dispositif de téléassistance
- une assistance rapide en cas de signalement d'un problème
- la prise de nouvelles dans les 24 heures après un évènement grave (malaise, chute, détresse morale, ...) et une visite à mon domicile si besoin
- l'information de ma famille sur l'évolution de ma situation



J'AI EU UN ACCIDENT QUI ME PRIVE TEMPORAIREMENT (OU DURABLEMENT) DE MON AUTONOMIE

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- une information sur mes droits et un accompagnement administratif complet
- la proposition de services d'aide à domicile adaptés à ma situation



MON ENFANT EST EN SITUATION DE HANDICAP

CORRÈZE AUTONOMIE me propose :

- des conseils pour lui offrir un accompagnement et une scolarité adaptés et dans les meilleures conditions
- un suivi de ma situation et de celle de mon enfant
- un accompagnement administratif complet

CORRÈZE AUTONOMIE, le nouveau service public départemental de l'autonomie.

150 agents du Département et un réseau de partenaires mobilisés au quotidien pour vous proposer un bouquet de services et un accompagnement sur mesure avec :

- plus de **SIMPLICITÉ** pour les usagers et leurs familles ;
- une écoute et une présence de **PROXIMITÉ** au plus près des besoins de chacun(e) ;
- une plus grande **RÉACTIVITÉ** dans la réponse apportée.

Pour plus d'informations ou être accompagné(e), contactez-nous :

05 55 19 19 19

(24h/24 - 7j/7)

correzeautonomie@correze.fr

www.correze.fr/autonomie

CORRÈZE
LE DÉPARTEMENT

cnsa Centre national de solidarité pour l'autonomie

service public de l'autonomie



2023, une année dont on se rappellera !

Cette année, l'équipe du Comité des Fêtes était décidée à proposer à la commune et aux alentours des évènements variés et pouvant toucher un peu tous les âges. Cette année était complète avec à disposition la salle polyvalente disponible avant les grands travaux envisagés



La première manifestation retenue par le collectif des roches était une idée nouvelle, une **RACLETTE PARTY**. La soirée a eu lieu à la salle polyvalente de Saint Exupéry les Roches en date du Samedi 25 Février 2023. L'idée était double, animer mais aussi associer les agriculteurs du secteur via le groupe de producteurs MONTLAIT. Gros succès en terme d'ambiance locale mais aussi dans l'assiette où chacun, petits et grands ont pu découvrir ce partage du fromage fondu.

Pour suivre, la traditionnelle

CHASSE AUX ŒUFS était prévue au stade de la commune. Le rendez-vous était pris le Samedi 8 Avril avec sacs et paniers pour une quarantaine d'enfants et le soleil de pâques. Très jolie cueillette cette année encore, suivi d'un goûter parents et enfants. Les maquillages étaient aussi de la fête pour ravir les plus petits.

Un lâcher de ballons dans le ciel de Saint Exupéry les Roches est venu clore une belle après-midi pour nos jeunes pousses. L'été fut vite arrivé, et le Comité toujours aussi motivé avec coché deux dates : le Vendredi 21 Juillet et le Vendredi 11 Août pour animer la place.



L'été fut vite arrivé, et le Comité toujours aussi motivé avec coché deux dates : le Vendredi 21 Juillet et le Vendredi 11 Août pour animer la place.

Pour le premier marché d'été Grosse chaleur au programme avec buvette, grillades et producteurs locaux. Une jolie soirée placée sous le signe de la convivialité et des retrouvailles pour les gens du coin et les touristes du moment. Le groupe « La Grange on The Rocks » a assuré l'animation musicale pour faire danser les plus motivés.



Lors du second marché d'été, Séverine et son équipe avait mobilisé les effectifs et le trio du groupe AMAZONE. Ambiance endiablée tout au long de la soirée, gros repas festif et rafraichissements à la buvette étaient les trois ingrédients du soir. Merci à tous d'être venus si nombreux et aussi aux exposants des 3 départements du coin. A l'année prochaine, à tous, vous êtes chaque année un peu plus nombreux.

Les 16 et 17 Septembre : fête patronale de la Saint Maurice sur la Commune.

Un programme chargé en animations sur tout le week-end. Deux jours placés sous le signe des COW-BOYS pour changer un peu et voir fleurir les chapeaux.

Le samedi, grand beau temps sur la place pour régaler les pétanqueurs du coin venus nombreux pour jouer. Quarante doublettes se sont rencontrées pour gagner les jambons et autres lots. Merci à tous, vous êtes chaque année un peu plus nombreux.

La soirée fut très festive, chapeaux, foulards et autres déguisements agrémentaient bien ce repas FAR WEST.



Le dimanche fut tout autant sportif avec une jolie foule du vide grenier le matin au spectacle danse-country l'après-midi. Le spectacle équestre a rassemblé beaucoup de spectateurs (*spectacle rempli de sensibilité, d'humour et d'acrobaties*). Merci à tous aussi aux artistes qu'aux spectateurs.

Halloween devient un réelle tradition en Haute-Corrèze. Le Comité des Fêtes avait convoqué les enfants le 31 octobre en déguisements pour faire une boucle des maisons du centre bourg. Une quarantaine d'enfants accompagnés a pu d é a m b u l e r

dans les rues de la commune pour faire peur aux habitants et bien sûr pour récolter de nombreux bonbons. Mille Mercis aux gens ayant prévu le passage des plus petits.

Repas Loto le 11 novembre. Une idée novatrice a également vu le jour cette année...celle d'un repas/loto qui a fait salle comble ! Cet événement permettait aux personnes accueillies de passer une soirée très sympathique dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Durant le plat (des burgers maisons) un blind test a eu lieu et a permis aussi joueurs de démontrer leurs connaissances musicales et aussi de tester leur rapidité.



Le Goûter de Noël de la Commune a eu lieu le samedi 9 décembre. Le Comité des Fêtes est toujours appuyé de la mairie et du Club des Aînés sur cet évènement si cher à la jeune garde des Roches. Au programme cette année, les enfants ont décorés les sapins avec l'aide des aînés, et ils sont chantés ensemble les traditionnelles chansons de Noël. La communion inter-générationnelle marche toujours et c'est un réel plaisir. Un très beau spectacle a animé aussi l'après-midi avec un équilibriste, de la magie, des

jonglages, de l'adresse au lasso et autres cerceaux.

Le Père Noël est venu à deux reprises sur la Commune, le jour du Goûter il a fait un tour de Calèche avec les enfants qui étaient ravis.

Pour le Marché de Noël, l'Homme en Rouge était aussi au rendez-vous afin de rencontrer les nombreux exposants, le Comité, les enfants et les gens du coin présents ce soir-là. C'était le Vendredi 15 Décembre.

Déambulations féériques, Vin chaud, Soupe chaude, Chocolat chaud, Fruits de Mer, chichis, crêpes, Miel du Pays, Fromages, Vins fins, Charcuteries et autres créations étaient à disposition de la foule pour laisser s'imprégner la magie de Noël. L'ambiance était au beau fixe avec une portion de Jambon Truffade pour les plus gourmands. Merci à tous, sans qui la fête aurait été moins agréable.

2023 aura terminé en beauté à Saint Ex ! Merci



« LOUS ESCLOS »

En 2023 l'association a compté jusqu'à 106 adhérents, c'est surtout l'atelier chorale qui a séduit les membres de Lous Esclos avec 28 participants, l'atelier « travaux manuels » a été productif et a vendu quelques unes de ses créations au profit du Téléthon. L'association propose toujours à ses adhérents des rencontres conviviales, des activités de belote, de tarot, de marche détente ou soutenue , de peinture, de chorale, de scrabble et de travaux manuels .

En 2023 les activités furent nombreuses avec notamment :

- * Le partage de la galette des rois le 12 janvier avec la participation de notre chorale.
- * Le partage des crêpes de la chandeleur le 9 février.
- * Une Conférence sur l'origine des noms le 26 février.



- * Le loto de printemps le 5 mars.
- * Une pièce de théâtre le 22 avril avec le CCS d'Egletons (160 spectateurs).
- * Une Rando gourmande le 14 Mai

- * Un Concert gratuit par l'atelier chorale de Lous Esclos le 21 Mai



- * Un voyage à Conques et musée Terra Olt le 19 juin.
- * Un barbecue avec 65 convives le 26 juin.
- * Un concours de belote avec 48 joueurs le 8 octobre.

* Un voyage à Périgueux , Brantôme , éco musée de la truffe le 5



septembre .

* Un Hommage à Jean Ferrat le 29 Octobre par Alain Hiver

* L'assemblée générale suivie d'un repas le 26 novembre

* Une marche nocturne au profit du téléthon le premier décembre.

* Le 2 Décembre organisation de jeux au profit du Téléthon

* Le partage de la bûche le 21 décembre.

Suite à l'assemblée Générale du 26 novembre 2023 , l'association propose pour **l'année 2024 entre autres, les activités suivantes :**

♣ Partage De La Galette le **11 janvier** 16h Salle polyvalente

♣ Chandeleur 16h et partage des crêpes. salle polyvalente **8 février**

♣ Loto de printemps 14h salle polyvalente **3 mars**

♣ Théâtre :La troupe CCS d'Egletons présentera « Le fabuleux destin d'Arlette Stronginof » 20h15 salle polyvalente le **13 avril**

♣ Voyage : Les Milandes et distillerie Denoix le **28 mai**.

♣ Rando gourmande le **2 juin**

♣ Voyage : Lascaux 4 et le parc du Bournat le **3 septembre**.

♣ Hommage à Moustaki par Alain Hiver à l'église un **dimanche de novembre**.

♣ AG 10H le **24 novembre**



Les membres du bureau pour 2024 sont:

Président Mr TESSONT Didier

Vice Présidente Mme BRUGERE Annie, Mme EYBOULET Odette

Secrétaire Mme JUILLARD Jeannine

Vice Secrétaire Mr BRUGERE Jean louis

Trésorière Mme TEILLEUX Luce

Vice Trésorière Mme MONCOURRIER Christine.



Les personnes désirant faire partie de l'association peuvent s'inscrire en envoyant leurs coordonnées : Nom, Prénom, adresse, téléphone et adresse Mail à un des membres du bureau :

Tessont Didier 2 la Maurianjoune 19200 ST Exupéry ou Juillard Jeannine 2 rue du Méridien 19200 ST Exupéry, ainsi que la cotisation de 17€ pour l'année en chèque à l'ordre de Lous Esclos.

Compte rendu de l'assemblée Générale du 24/11/2023

Le Président, Eric TROUCHE, ouvre la séance à 18h30 en adressant ses remerciements aux membres de l'association présents, venus nombreux, ainsi qu'aux nouveaux arrivants, sans oublier les bénévoles et les sponsors.

Il remercie Mr le MAIRE Mr Jean Pierre BODEVEIX qui représente la commune et Mr David MARLEIX son conseiller, présent également ce jour.

Présents: Le bureau dans son ensemble, 24 membres ainsi que de nombreux bénévoles.

Bilan moral :

L'année 2023, aura été idéale pour la pratique de notre sport malgré des championnats très marqués par le temps froid et pluvieux.

Le club a enregistré une augmentation de ses licenciés, passant de 40 à 48 licenciés en 2023.

Suite à une année sans crise sanitaire, le club a eu la possibilité d'organiser ses 3 journées principales, pour sa survie, qui sont :

La journée Pot au Feu des 12H vétérans organisée le 9/02/2023 au Boulodrome d'Ussel,

Les 12H de St EX « Challenge René LOMBARTEIX » qui ont eu lieu à ST EX le Lundi de Pentecôte 29/05/2023

Le concours d'hiver qui a eu lieu le 18/11/2023 au Boulodrome d'Ussel avec 24 triplettes

Cette année, le club n'a pas prévu de concours de belote pour la fin de l'année 2023.

Petit rappel :

Concernant le suivi de la vie de notre club, la présence de notre site internet créé pour le club, par notre trésorier Gilles Engeammes que je tiens à féliciter et remercier pour sa mise à jour, aussi bien pour les résultats, que pour les photos, aidé par sa femme Mireille. www.petanquedesroches.fr

Sachez qu'il s'occupe aussi du site du Boulodrome qu'il a créé : www.boulodromehautecorreze.fr Une page FACEBOOK permet au club de communiquer depuis début Novembre 2023 : [Pétanque des Roches](https://www.facebook.com/Petanque-des-Roches)

CONCERNANT LES RESULTATS CETTE ANNEE 2023

EN COUPE DE FRANCE 1 équipe engagée qui a perdu au 2ème tour contre Vignols

EN COUPE DE LA CORREZE 1 équipe engagée qui a été jusqu'aux 8ème de finale.

Au 1er Tour, le club était exempt. (du fait de notre demi-finale obtenue l'an passé)

Au 2ème Tour nous avons éliminé LAGARDE ENVAL en les recevant à ST EXUPERY LES ROCHES.

En 8ème de finale, nous avons été éliminés par nos amis du club d'Objat face à une très belle équipe.

EN CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX

EN TIR DE PRECISION à TULLE LE 12 FEVRIER 2023 : 2 JOUEURS ENGAGES, aucun qualifié

EN TRIPLETTE MIXTE à ROSIERS LE 25 MARS 2023 : 3 EQUIPES ENGAGEES, aucune qualifiée

EN DOUBLETTE SENIORS à LAPLEAU LE 01 AVRIL 2023 : 12 EQUIPES ENGAGEES, aucune qualifiée

EN TRIPLETTE SENIORS MASCULIN à BORT LE 15 AVRIL 2023 : 5 EQUIPES ENGAGEES aucune qualifiée

EN TRI PLETTE SENIORS FEMININ à BRIVE LE 16 AVRIL 2023 : 0 EQUIPES ENGAGEES aucune qualifiée

EN TRIPLETTE VETERANS à ST PRIVAT LE 20 AVRIL 2023 : 4 EQUIPES ENGAGEES aucune qualifiée

EN TETE à TETE SENIORS à BORT LE 22 AVRIL 2023 : 14 équipes engagées (3 qualifiés pour le lendemain à St PRIVAT, Xavier perd en sortie de poule, Sébastien en poule et Karim perd en 1/2 finale)

En triplette Promotion à Ponty le 13 Mai 2023 : 6 EQUIPES ENGAGEES, 1 seule qualifiée.

EN DOUBLETTE MIXTE à LAPLEAU Le 06 MAI 2023 : 3 EQUIPES ENGAGEES, une qualifiée qui perd en 1/4

EN CHAMPIONNATS DES CLUBS (CDC)

1 EQUIPE EN 1ère SERIE 5 RENCONTRES : 4 VICTOIRES contre ROSIERS/ BORT 1 / ST PRIVAT 2 / PONTY 2, 1 NUL contre L'ABEILLE 1, L'EQUIPE VA SE MAINTENIR EN 1ère SERIE

1 EQUIPE EN 3ème SERIE 5 RENCONTRES : 5 VICTOIRES contre MERLINES / LAPLEAU / CHIRAC 3 / ROSIERS 4 Et LA TRIOUZOUNE VICTOIRE EN DEMI-FINALE 26-10 contre CHIRAC 2 DEFAITE EN FINALE FACE au PCC, L'EQUIPE VA MONTER EN 2ème SERIE

1 EQUIPE EN 4ème SERIE 5 RENCONTRES : LA TRIOUZOUNE 2 / MEYMAC 2 / PETANQUE DES ORGUES 2 / MERLINES 3 / L'ABEILLE 3, L'EQUIPE VA SE MAINTENIR EN 4ème SERIE

1 EQUIPE EN CDC FEMININES 2ème SERIE Poule 2 5 RENCONTRES : Contre COCHONNET BORTOIS / CHIRAC / LAPLEAU / LA MERLINOISE / L'ABEILLE, L'EQUIPE VA SE MAINTENIR mais attention pour 2024, l'équipe devra avoir 6 joueuses avec la possibilité de mixer à partir de 2 clubs.

EN CDC VETERANS

1 EQUIPE EN 1e SERIE POULE 4: 5 RENCONTRES : CONTRE ST PRIVAT / MEYMAC / ROSIERS COCHONNET BORTOIS / LA BOULE DES EAUX VIVES

2 EQUIPES EN 2e SERIE

POULE 4 : 5 RENCONTRES contre UZERCHE / CHIRAC 2 / ASPTT TULLE 3 / SEILHAC / GIMEL

POULE 5 : 5 RENCONTRES contre CHAMBERET 2 / MERLINES / TRIOUZOUNE / LAPLEAU / CHIRAC

CONCERNANT 2024

Notre effectif devrait se maintenir, voir s'améliorer avec le retour de certains, et de nouveaux arrivants.

L'ambition pour ce club est de garder cet esprit familial, où tout le monde se connaît et peut jouer ensemble, tout en essayant de faire des résultats, accompagnés de petits casse-croûtes. On notera le fait que le Président d'Association a souligné sa volonté d'une implication plus importante de l'ensemble des licenciés du club sur la partie bénévolat (*notamment pour ce qui concerne les animations du club*).

Concernant le prix des licences 2024, il augmente par rapport à l'an dernier suite à une décision du Comité de la Corrèze, (soit 45€ la licence dont 22,50€ de prise en charge par le club pour les licenciées féminines).

La carte pour le Boulodrome étant passée à 25€ depuis 2023, le club prendra 10€ à sa charge par joueur licencié à la Pétanque des Roches

Pour terminer les questions diverses posées, il a été demandé à Mr le MAIRE, représentant de la commune de St EXUPERY LES ROCHES, concernant le futur projet d'agrandissement de la salle des fêtes, et ce dernier nous a confirmé que rien n'était prévu avant JUIN 2024 à l'heure actuelle, et que le moment venu, serait prises toutes les dispositions pour que le club continu à fonctionner. On peut prévoir de faire le concours des 12H de SAINT EXUPERY en MAI 2024 (Pentecôte).



Composition du Bureau
 Président d'honneur: Jean-Pierre BODEVEIX
 Président: Eric TROUCHE
 Vice-président: Christophe ROCHE
 Trésorier: Gilles ENGEAMMES
 Secrétaire: Vincent VINAS
 Trésorier adjoint: Alain MONTLOUIS
 Secrétaire adjointe: Martine SIMON



C'est sur une année de motivation et de volonté de gagner que les deux équipes du Rocher Club ont commencé leurs matches.

Beaucoup de volonté d'arriver plus loin possible que ce soit pour les filles et les garçons.

Cette cohésion entre eux et leur bonne entente leur permettent de faire face aux aléas des sports.

Il faut retisser une grande motivation aussi que la volonté d'être solidaires les uns des autres. Des encouragements de part et d'autres , soutien entre filles et garçons.

Parlons maintenant des coachs et des

dirigeants qui suivent les équipes avec intérêt et abnégation. Tout le monde œuvre sans équivoque pour la réussite du Club.



Merci de tout cœur à tous ces gens qui suivent les équipes , qui sont là pour assurer la logistique.

Merci aux sponsors sans qui le Club aurait du mal à vivre.

Merci à la municipalité pour son soutien.

Composition du bureau et de l'encadrement actuels:

Président: BABUT André

Vice-présidents: LEBOURG Rodolphe

Secrétaires: POIGNET Thierry / MOUTY Aurore

Trésorières: PINGAUD Cécile / MANUBY Audrey

Dirigeants:

BENNE Jacques buvette

RENAUDIN Annie

BABUT Joëlle

SIBIAL Myriam

SAMPAIO Christophe

MOREAU Stéphane

MARTINS Françoise

MARTINS José

Coachs:

LEBOURG Rodolphe, JAMET Olivier pour l'équipe Senior



Merci aux familles qui accompagnent avec assiduité leurs joueuses, sans elles la compétition n'aurait pas le même goût.

Notre société de Chasse compte 41 chasseurs pour la saison 2023/2024

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Corrèze a réattribué le même contingent de colliers chevreuils (50) que pour la saison précédente et 26 pour les cerfs Elaphe.

Tableau de chasse saison 2022/23 : 23 Cerfs Elaphe (plus de 1000 prélevés en Corrèze), 41 Chevreuils (9000 prélevés en Corrèze), 21 Sangliers (5500 prélevés en Corrèze) et 3 blaireaux; Nous n'avons pas rempli notre quota attribué pour la saison passée.



Dans le cadre des efforts à réaliser sur la sécurité, notre société a investi sur 5 chaises d'affûts (miradors) ceci permettant une meilleure visibilité.

Nous avons organisés notre concours de pêche le samedi 13 mai 2023; 29 pêcheurs se sont retrouvés à l'étang de la Maurianjoune; C'est Aurélie Trémouille, seule femme de la compétition qui a remporté le 1er prix. Grillades et buvette ont régales les pêcheurs et la bourriche a clôturé cette belle manifestation.

*Drôle d'endroit pour se reposer.
(Photos prises à St Exupéry)*



Nous remercions la municipalité pour l'octroi d'une subvention annuelle de 350€ qui nous permet de pallier en partie à notre manque de recettes.

Une soirée moules/frites ainsi qu'un concours de pétanque sont programmés pour le samedi 25 mai 2024

Suite à l'Assemblée Générale du 06 Août 2023 - Composition du Bureau

BODEVEIX Jean-Pierre - Président d'honneur

MAFFRAND Alain - Président

BELLE Alain - Vice-président

CRETON-BODART Pascale - Trésorière

CHABRERIE Bruno - Trésorier adjoint

ENGEAMMES Gilles - Secrétaire

CAUTY Didier - Secrétaire adjoint



L'année 2023 s'est achevée avec encore de nombreux souvenirs aériens pour nos membres du club ainsi que nos passagers toujours ravis de profiter d'un instant unique dans le ciel de nos belles régions. Le dynamisme se maintient tant sur les baptêmes de l'air que sur l'instruction des élèves pilotes. Il est vraiment agréable de constater que les pilotes de passage pour une escale prennent toujours autant de plaisir à venir sur notre plate-forme unique de par son cadre bucolique et notre sens de l'accueil . C'est valable aussi

pour les vacanciers qui sillonnent les petites routes et viennent nous rendre visite poussés par la curiosité en voyant l'imposant hangar sur le plateau de Thalamy avec les « coucous » qui vont et viennent .

La particularité de cette année, c'est nos journées porte-ouverte . En effet, nous organisons jusqu'alors cet événement sur un week-end de 2 jours au printemps . Cette année ce fut un week-end de 3 jours ... et par deux fois! En mai, puis en septembre. Toujours avec l'objectif de partager notre activité auprès du public au moyen de baptême, visite, démonstration, restauration, dans un cadre festif . Nous avons pour l'occasion en mai fait venir un appareil de collection qui fut la star du parking avion: un MH Broussard venu de St Junien . En Septembre, c'est un collectif de collectionneurs de motos qui est venu exposer leurs magnifiques 2-roues aux côtés de nos avions et ULM . Il est toujours plaisant et enrichissant de partager nos passions communes et cela sera sûrement renouvelé à l'avenir .



La plate-forme continue de démontrer son utilité et son attractivité dans le milieu aéronautique . Comme dit plus haut les nombreux appareils viennent faire escale pour ravitailler leur appareil, se reposer et parfois s'abriter quand le massif central joue des tours météo aux pilotes contraints de se poser. Une plate-forme qui permet aussi à différents organismes et/ou club de venir s'y entraîner et y faire des stages : L'Amicale de Voltige Aérienne, l'armée de l'air, para-motoristes, écoles de planeur ...

Pour finir l'année, le père Noël nous à apporté un nouveau « jouet » : un ULM Ikarus C42 qui remplacera en 2024 le Super Guepard qui servait à l'instruction et aux baptêmes depuis 10ans et qui va donc passer la main à cette nouvelle machine. Nul doute que celui-ci apportera autant de plaisir aux pilotes, élèves et baptisés qui profiteront d'un vol à son bord ! Nous avons également apportés un rafraîchissement au panneau d'accueil à l'entrée de l'aéro-club ainsi qu'aux brochures du club visible sur le site que vous pourrez trouver prochainement . A bientôt sur l'aérodrome d'Ussel-Thalamy !



Association de Gymnastique volontaire de la Dozanne et des Roches



L'association garde toujours la forme.
L'effectif est de 26 sportifs.

Nous nous retrouvons les lundis de 18h30 à 19h30 autour de notre fidèle animatrice Christine.

Toujours avec le sourire et la bonne humeur, Christine nous propose en musique, des séances d'entraînement variées.

Il s'agit de renforcement musculaire classique ou avec l'utilisation d'accessoires tels que des poids, des ballons, des élastiques, des bâtons, des chaises, ... Tous ces programmes sont accompagnés de travail de coordination, équilibre et étirements.

N'hésitez pas à nous rejoindre, c'est une petite heure de sport à la portée de tous. De plus c'est un allié à notre forme physique et morale.

L'association remercie les municipalités de St Exupéry Les Roches et de St Fréjoux pour leurs subventions et la mise à disposition des salles.

Composition du bureau :

Présidente : Christine MONCOURRIER

Trésorière : Marie-Hélène MAYEN

Secrétaire : Annie BOURDOUX



Cette année encore, le Téléthon a eu lieu le premier week-end de décembre. Malgré une faible participation due à la météo, l'association a récolté une somme honorable de **1280€**.

Nous tenons à remercier la municipalité, le club «Lous Esclos», la société de chasse pour leur participation à la réussite de cette manifestation.

L'ensemble des bénévoles vous présentent leurs meilleurs voeux pour 2024.

TELETHON ST EXUPERY LES ROCHES

1 2 3 DECEMBRE

VENDREDI 1/ 18H30
MARCHE NOCTURNE

SAMEDI 2/ TOUTE LA JOURNEE
VENTE DE SAPINS ET D'OBJETS
DE 14H à 18H
JEUX DE SCRABBLE ET BELOTE

DIMANCHE 3/ 14H
CONCOURS DE BELOTE
POSSIBILITE DE DONS DURANT LES
3 JOURS

Voici quelques œuvres de l'atelier peinture et de l'atelier travaux manuels





Cérémonies du 8 mai , du 11 novembre au Monument aux morts

8 mai 2023



11 novembre 2023



Fête patronale de la Saint-Maurice

*Notre fête patronale a été un succès et cela grâce à vous !!! Que se soit pour leur participation au concours de pétanque, au repas Far West ou encore aux spectacles...
Merci aux nombreux visiteurs et spectateurs!*

Samedi 16 septembre : l'incontournable concours de pétanque a réuni 40 équipes en doublette. La soirée a commencé par un bon repas Far West composé en partie d'une délicieuse viande de bison fournie par « Les Bisons du Périgord » dans une ambiance festive animée par Chris Cortès. Le souper terminé, la soirée s'est poursuivie par le traditionnel bal gratuit au son des musiques endiablées d'Énergie discomobile

Dimanche 17 septembre: la journée a commencé par une messe célébrée par le père Bertrand. Ensuite, une gerbe a été déposée au monument aux morts accompagnée par les chants de la « chorale de Saint Exupéry les Roches »,

le tout suivi d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

L'après-midi a débuté par un magnifique spectacle country assuré par la troupe "Cheval Légende " qui a régalé les petits comme les grands.

La troupe Eagle Town Country d'Egletons a pris le relais avec un spectacle de danse country qui nous a donné le tempo pour cette fin de week-end festif !

Les brocanteurs toujours fidèles, des stands variés ainsi que les forains étaient présents.

Au final, une fête patronale très réussie.



REPAS DES AINES



Le repas annuel des aînés s'est déroulé le dimanche 5 novembre 2023. 97 convives ont répondu présent et se sont retrouvés autour des tables décorées avec des objets fait main.

Après les mots d'accueil du maire Jean-Pierre Bodeveix, le président du club des aînés Lous Esclos Didier Tessont a présenté les activités du club.

Chacun a pu apprécier l'excellent repas préparé et servi par le restaurant « Les Saveurs du Terroir » de Neuvic et son équipe, dont le camion magasin vient à Saint-Exupéry tous les jeudis place de la boulangerie.

Un nouveau venu, chanteur, musicien bortoïse Alain Robert était chargé de mettre une bonne ambiance, pari tenu avec trompette, guitare, accordéon, chants incitant de nombreux danseurs à fouler la piste de danse.



Le choix de l'âge d'invitation au repas des aînés a été décalé, on est passé de 60 ans à 61 ans.

Comme chaque année, des colis gourmands ont été offerts aux personnes de plus de 80 ans qui n'ont pas participé au repas des aînés.

MENU

Amuse-bouches
Vol au vent princesse
Treux normand
Poitrine de veau farcie
Gratin dauphinois
Petits légumes
Fromage
Assiette gourmande

Goûter de Noël

La magie de Noël toujours au rendez-vous



Malgré une météo maussade, les enfants de Saint-Exupéry-les-Roches ont fêté Noël bien au chaud le samedi 9 décembre, à l'invitation du comité des fêtes et de la municipalité.

❖ L'après-midi a commencé par un très beau spectacle du cirque STEN, un cirque pas banal puisqu'il est constitué d'une famille, parents et enfants, saltimbanques depuis plusieurs générations

❖ exceptionnellement en raison des pluies incessantes, la décoration des sapins de la forêt des lutins s'est faite à l'intérieur de la salle polyvalente .

❖ Ensuite, les chants de Noël ont réchauffé les coeurs entonnés par la chorale de Saint-Exupéry avec la participation de petits chanteurs.

❖ enfin est arrivé le père Noël tant attendu avec des friandises dans sa hotte

❖ un bon gouter a ragailardi les troupes avec viennoiseries, chocolat chaud, papillotes et autres gourmandises...

❖ Les plus courageux ont bravé la pluie pour une balade en calèche avec Mr et Mme Rebière.



Hébergement à Saint-Exupéry



Gîte et Chambres d'hôtes

Dans une grange de 1879 réhabilitée avec pierres et poutres apparentes

5 Chambres avec douche et WC, salon spacieux avec cheminée, 2 Cuisines équipées, jardin avec son salon, barbecue

Location chambre à l'unité ou en gîte complet. **Site:**

<http://bce19.jimdo.com>

Jean-Paul SONNIER, 2 rue des Haras, 19200 Saint-Exupéry
09 70 14 26 19, 06 44 12 17 79, bce19203@gmail.com



Le meublé de BORDIER, récemment aménagé, classé 3 étoiles, d'une capacité de 6/7 personnes, peut vous accueillir à la semaine, ou pour 3 nuits, en toute indépendance, du 01.01 au 31.12.

Tarifs en fonction du nombre de personnes, des dates, de la durée du séjour et des prestations fournies.

Gîte de Bordier, Daniel et Monique ROCHE

05 55 72 84 06 HR daniel.roche85@sfr.fr



La Maison de Pépé Pierre au Vedeix
06 70 31 75 01



Au Doux Refuge, le Breuil Mr et Mme
BRANDELY 06 89 36 57 53 ou 06 78 77 64 58



Gîte au Bourdoux moniquevinsot@gmail.com
06 70 46 58 26



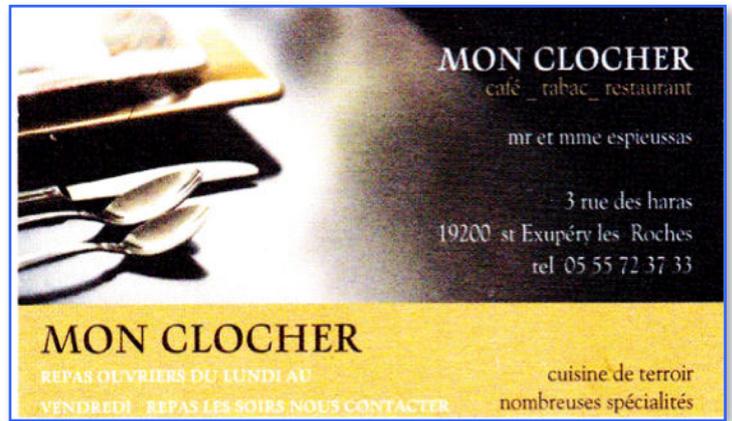
Gîte aux Bordes, Jean-Marie ROCHE 06 07 96



Gîte au Vedeix 05 55 27 38 38



05 55 46 16 09



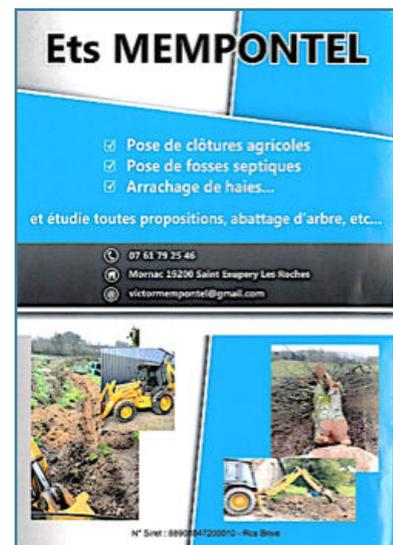
05 55 72 37 33



05 55 95 85 33 ou 04 71 40 22 79



nouvelle enseigne pour Taxi des Roches
Marie-Pierre Brugière



07 61 79 25 46

UN ARTISAN A VOTRE SERVICE POUR LA REALISATION DE VOS PROJETS

FERMETURES DU BATIMENT (Bois, Alu, PVC) :
Portes, fenêtres, volets, volets roulants, portails, portes de garage...

AGENCEMENT, MEUBLES SUR MESURE :
Bureau, dressing, placard, cuisine, salle de bain, escalier...

MENUISERIE - AGENCEMENT

REALISATION DE PLANS ET VISUELS 3D :

EXTERIEUR :
Terrasse, garde-corps, abris, pergolas...
Et bien d'autres choses encore,
n'hésitez pas à nous consulter...

AUTOUR DU BOIS
Le Chassang
19200 ST EXUPERY LES ROCHES
06.36.91.63.98
autourdubois19@gmail.com

VISITEZ NOTRE SITE INTERNET :
www.autourdubois19.com

Siret : 390 834 513 APE : 4332A

Vous souhaitez rénover votre habitation, votre résidence secondaire...

UN 618 ATELIER UN 618

- Architecture intérieure
- Décoration
- Maîtrise d'œuvre
- Suivi et rendu de chantier

Michel & Alain Dalègre (AEEB)
Emp. du Petit Prince - 19200 St-Exupéry (Dassé)
Tél. : 0 555 962 236 - Fax : 0 555 725 829
email : un618@aol.com

ImmoForfait
réseau de professionnels en immobilier

Jean-Claude MOURNETAS
Mandataire Immobilier
06 77 25 40 01

jc.mournetas@immoforfait.fr www.immoforfait.fr

CHAZAL ANTHONY

Électricité | Petits travaux
Dépannages | Entretien extérieur

SAINT EXUPÉRY LES ROCHES
07 63 27 03 85 / a.chazal.19200@gmail.com
n° siret : 913.781.710.00010

07 63 27 03 85

Vente de myrtilles



Nous avons 2 producteurs de myrtilles sur la commune chez qui la cueillette est possible, si vous êtes intéressés il vous suffit d'appeler ces producteurs en période de maturité des fruits :

- Mme Valérie Benoit, impasse du Petit Prince 06 82 12 02 53
- Mme Viviane Meschin, le Boubouleix

SAS MEURANT Z.A.M

Vous avez une cheminée ?
Pensez à appeler votre ramoneur professionnel

Pour tous types de poêles insert, cuisinière, chaudière (bois, granulés, gaz, fioul, charbons)

La société vous propose ses services de ramonages et d'entretiens tout au long de l'année.

Nos services

- Ramonage simple
- Ramonage complet
- Entretien
- Vérification
- Diagnostic

Habilité à vous délivrer un certificat de ramonage.

DEVIS GRATUIT

06.45.82.62.55

Vente de sapins de Noël

Nous avons également un producteur de sapins de Noël
Direct producteur:
Mr Henri ARFEUILLE
06 07 42 40 29

Le fleurissement du bourg est réalisé grâce aux jolies fleurs fournies par Mme Guillaume à Prunt, Confolent Port Dieu
05 55 94 50 68

MICKARENOV 19

Menuiserie - Charpente - Couverture
Tous types de travaux - Suivi de travaux

06 70 71 15 91

Baptiste ANTRAIGUE

Entretien des Espaces Verts
Tontes - Tailles de haies
Clôtures, Aménagements extérieurs
Tous types de petits travaux agricoles

19200 St Exupéry les Roches
06 37 60 76 13
baptiste.antraigue@laposte.net



STANHOME

BRANDELY Isabelle
"vente / conseil à domicile"
Tél : 06 / 78 / 77 / 64 / 58
isabellebrandely@gmail.com
facebook
19200 Saint exupéry les roches

YKIOTIS PARIS

Flormar
Professionnel

Future salle polyvalente



Ceci est une maquette, les couleurs des façades ne sont pas encore définies, seuls les matériaux ont été choisis.